

PARTIE III – LES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

1. **Répartition des immigrants, et ce par catégories, admis au Québec en 1999-2000, selon le pays de naissance et la langue parlée, comparaison avec 1998-1999**

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : RÉPARTITION DES IMMIGRANTS, ET CE PAR CATÉGORIE, ADMIS AU QUÉBEC EN 1999-2000 SELON LE PAYS DE NAISSANCE ET LA LANGUE PARLÉE EN COMPARAISON AVEC 1998-1999

Répartition des immigrants admis au Québec en 1999 selon les principaux pays de naissance et la catégorie en comparaison avec 1998*

1999						1998				
Rang	Pays de naissance	Indépendants	Famille	Réfugiés	Total	Rang	Indépendants	Famille	Réfugiés	Total
1	France	2 477	251	21	2 749	1	2 338	232	10	2 580
2	Chine	1 421	653	35	2 109	2	1 153	779	8	1 940
3	Algérie	1 217	159	623	1 999	3	1 263	160	482	1 905
4	Maroc	1 230	289	12	1 531	7	749	241	14	1 004
5	Ex-URSS	734	347	299	1 380	4	1 212	246	368	1 826
6	Haïti	208	996	61	1 265	6	158	908	81	1 147
7	Ex-Yougoslavie	35	36	1 122	1 193	5	32	31	1 379	1 442
8	Roumanie	794	233	44	1 071	9	514	205	33	752
9	Corée du Sud	943	40	-	983	12	651	12	-	663
10	Inde	139	375	424	938	8	161	430	375	966
11	Pakistan	190	259	391	840	15	138	223	155	516
12	Sri Lanka	7	168	641	816	18	7	80	373	460
13	Liban	420	206	101	727	16	310	146	47	503
14	Taiwan	609	39	-	648	10	673	31	-	704
15	Zaïre	34	78	512	624	17	31	58	393	482
16	Philippines	402	207	1	610	14	331	201	-	532
17	Iran	196	55	296	547	19	134	65	231	430
18	Bangladesh	50	190	286	526	11	64	206	396	666
19	Mexique	127	104	186	417	22	100	72	93	265
20	États-Unis	135	207	10	352	20	143	154	16	313
	Total, tous les pays	14 300	7 542	7 337	29 179		13 379	6 902	6 228	26 509

Données préliminaires pour 1999.

- Les renseignements statistiques sur la langue parlée des immigrants ne sont pas disponibles dans les fichiers sur les admissions des immigrants au Québec.

* Les données sur l'immigration sont disponibles uniquement selon l'année civile.

SOURCE : DPS

FICHER : Q1-RP.DPS

PAGE 1 DE 1

DATE : 2000-03-20

- 2. Nombre de demandes d'immigration traitées et nombre de certificats d'autorisation émis au cours de l'exercice 1999-2000, comparaison avec 1998-1999**

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LE NOMBRE DE DEMANDES D'IMMIGRATION TRAITÉES ET LE NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DU QUÉBEC ÉMIS AU COURS DE L'EXERCICE 1999-2000, COMPARAISON AVEC 1998-1999

Deux types de documents sont utilisés pour formuler une demande d'immigration : le Questionnaire préliminaire d'immigration (QPI) et la Demande de certificat de sélection (DCS), qui est le formulaire réglementaire.

Un requérant de la catégorie des indépendants formule habituellement sa première demande sur un QPI et se voit adresser une DCS si sa demande préliminaire est acceptée, alors que les requérants des autres catégories présentent habituellement leur demande directement sur une DCS.

L'utilisation du QPI par les requérants de la catégorie des indépendants présente certains avantages:

- avant d'être contraint à présenter un dossier complet dont la constitution peut s'avérer assez lourde et de payer les frais de traitement, le requérant peut formuler une première demande sur un formulaire simple;
- ce formulaire permet de procéder à un premier tri des demandes et d'adresser une DCS uniquement au requérant dont le profil socioprofessionnel permet de croire qu'il a des chances de répondre aux critères énoncés dans la réglementation.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, les questionnaires préliminaires d'immigration des bureaux de Bruxelles et de Paris sont évalués par le Service des candidats à l'immigration (SCI) de la Direction des services d'immigration au Québec (DSIQ).

Le tableau qui suit identifie le nombre des demandes préliminaires examinées sur la base d'un QPI ou d'une DCS, ainsi que le nombre des CSQ émis à l'étranger et sur place.

SOURCE : DGI

FICHIER : Q2-RP.DSIÉ

PAGE 1 DE 2

DATE : 2000-03-23

FICHE SYNTHÈSE

LE NOMBRE DE DEMANDES D'IMMIGRATION TRAITÉES ET LE NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ÉMIS AU COURS DE L'EXERCICE 1999-2000, COMPARAISON AVEC 1998-1999*		
	1999	1998
Questionnaires préliminaires (QPI) examinés	59 519	55 555
Demandes de certificats de sélection (DCS) examinées	20 607	18 460
Certificats de sélection (CSQ) émis à l'étranger	18 787	20 794
Certificats de sélection (CSQ) émis sur place pour le Québec	8 547	8 229
Certificats de sélection (CSQ) émis au Québec pour l'étranger	9 588	6 656
TOTAL DES CSQ ÉMIS À L'ÉTRANGER ET AU QUÉBEC	36 922	35 673
<p>* Les données sont celles de l'année civile.</p>		
SOURCE : DGI	FICHER : Q2-RP.DSIÉ	PAGE 2 DE 2
		DATE : 2000-03-23

3. Répartition des immigrants admis au Québec en 1999-2000, selon le pays de naissance et la langue parlée, comparaison avec 1998-1999

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : RÉPARTITION DES IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC EN 1999 - 2000, SELON LE PAYS DE NAISSANCE ET LA LANGUE PARLÉE EN COMPARAISON AVEC 1998-1999

La réponse a été donnée à la question 1.

SOURCE : DPS

FICHER : Q3-RP.DPS

PAGE 1 DE 1

DATE : 2000-03-17

4. Pour chaque Centre d'orientation et de formation des immigrants (COFI), nombre d'inscriptions ou nombre de bénéficiaires pour les cours offerts en 1999-2000 dans le cadre :

a) du Programme national de formation en établissement

b) du Programme québécois de francisation des immigrants

c) du Programme d'aide à la francisation des immigrants (à temps partiel et à temps plein)

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE D'INSCRIPTIONS OU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES POUR LES COURS OFFERTS EN 1999-2000 POUR CHAQUE CENTRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION DES IMMIGRANTS - COURS À TEMPS PLEIN

A. Nombre de bénéficiaires pour les cours à temps complet

Dans les cours à temps complet offerts par le MRCl, on retrouve, dans une même classe, des stagiaires admis en vertu de l'un ou l'autre volet des services d'intégration linguistique, Service de formation linguistique (SFL) et Service d'introduction à la langue française (SILF). Le Programme national de formation en établissement (PNFE) et le Programme québécois de francisation des immigrants (PQFI) ont été remplacés par les programmes précités depuis avril 1991.

Comme les institutions sont regroupées par direction régionale, les données sont comptabilisées sur cette base.

Région	Nouveaux Bénéficiaires de services en 1999-2000 ¹	Report de 1998-1999 sur 1999-2000	Total
Montréal	3 225	1 354	4 579
Montérégie	365	154	519
Laval, Laurentides, Lanaudière	239	86	325
Québec	372	150	522
Outaouais	270	124	394
Estrie	214	119	333
TOTAL	<u>4 685</u>	<u>1 987</u>	<u>6 672</u>

¹ Données préliminaires au 10 mars 2000.

SOURCE : DGAJ

FICHER : Q4-RP.DGAJ

PAGE 1 DE 3

DATE: 00-03-23

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE D'INSCRIPTIONS OU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES POUR LES COURS OFFERTS EN 1999-2000 POUR CHAQUE CENTRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION DES IMMIGRANTS - COURS À TEMPS PARTIEL

B. 1. Nombre d'inscriptions pour les cours à temps partiel ¹

Au temps partiel, on comptabilise les inscriptions et non les bénéficiaires, une même personne pouvant se réinscrire à plusieurs sessions.

Région	Gestion directe 1999-2000			Sous-traitance 1999-2000	TOTAL
	Cours du soir	Cours en milieu de travail	Milieu commu- nautaire	Commission scolaire	
Montréal	2 790	2 442	2 779	---	8 011
Montérégie	222	144	140	332	838
Laval, Laurentides, Lanaudière	62	---	43	202	307
Québec	0	---	---	---	0
Outaouais	75	---	---	---	75
Estrie	<u>84</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>84</u>
TOTAL	3 233	2 586	2 962	534	9 315

Nombre de bénéficiaires au « 200 heures de prolongation à temps partiel »

Cette formule de cours comptabilise les bénéficiaires.

Réalisation :	Montréal	108
	Montérégie	---
	Laval, Laurentides, Lanaudière	---
	Québec	---
	Outaouais	---
	Estrie	<u>---</u>
	Total	108

¹Données préliminaires au 10 mars 2000.

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE D'INSCRIPTIONS OU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES POUR LES COURS OFFERTS EN 1999-2000 POUR CHAQUE CENTRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION DES IMMIGRANTS - PROGRAMME D'AIDE À LA FRANCISATION DES IMMIGRANTS (PAFI)

B. 2. Nombre d'inscriptions au Programme d'aide à la francisation des immigrants (PAFI)¹

Dans ce programme, on comptabilise les inscriptions et non les bénéficiaires, une même personne pouvant se réinscrire à plusieurs sessions.

Région	Inscriptions et réinscriptions 1999-2000
Montréal	3 999
Montérégie	317
Laval, Laurentides, Lanaudière	218
Québec	318
Outaouais	---
Estrie	56
TOTAL	4 908

¹ Données préliminaires au 10 mars 2000.

- 5. Nombre de demandes d'admission et taux d'acceptation par rapport aux candidats admissibles pour 1999-2000. Indiquer le pourcentage de la clientèle potentielle rejointe par les services à temps plein. Données détaillées sur les budgets globaux aux COFIS, pour 1999-2000, comparaison avec 1998-1999.**

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION ET TAUX D'ACCEPTATION PAR RAPPORT AUX CANDIDATS ADMISSIBLES POUR 1999-2000

A. Taux d'acceptation des candidats admissibles dans les cofis au temps plein

Tous les candidats admissibles en vertu du règlement et qui sont disponibles ont accès aux services de francisation à temps plein.

En 1999-2000, le MRCI a étudié 6 563 demandes d'admission¹ et de réadmission aux services de francisation à temps plein. Les résultats se décomposent comme suit :

5 851	demandes ont été acceptées
92	demandes ont été rejetées pour connaissance suffisante du français
14	demandes ont été rejetées pour un autre critère réglementaire (ex. : non résident au Québec, citoyen canadien, etc.)
606	demandes ont été annulées par les candidats (non disponibilité, désistement avant l'inscription, etc.)

B. Pourcentage de la clientèle pouvant être rejointe par les services à temps plein

37,8 % de la clientèle potentielle admise en 1999 a été rejointe par l'offre de service à temps plein. Par ailleurs, en 1999-2000, le MRCI a également rejoint des clients admis les années précédentes, soit :

- 3,8 % de la clientèle potentielle de 1997
- et
- 1,4 % de la clientèle potentielle de 1996.

¹

Ces estimations sont basées sur les niveaux prévus d'admission et de clientèle.

SOURCE : DGAJ

FICHER : Q5-RP.DGAJ

PAGE 1 DE 3

DATE : 00-03-24

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION ET TAUX D'ACCEPTATION PAR RAPPORT AUX CANDIDATS ADMISSIBLES POUR 1999-2000

C. Données sur les budgets globaux accordés aux cofis pour 1999-2000

Les données budgétaires n'étant pas ventilées par cofi, elles sont reproduites ici de façon globale.

BUDGET DE FRANCISATION – EN MILLIONS Exercice 1999-2000

Formation et soutien

1. Crédits alloués au programme temps plein¹

Gestion directe	14,8 M\$
Gestion indirecte	3,2 M\$
Autres coûts centralisés	3,4 M\$
TOTAL TEMPS PLEIN	21,4 M\$

2. Crédits alloués au programme temps partiel

a) Gestion directe	2,1 M\$
b) Gestion indirecte	
- Commissions scolaires	0,2 M\$
- Subventions PAFI	1,3 M\$
TOTAL TEMPS PARTIEL	3,6 M\$

GRAND TOTAL 25,0 M\$

1- Sans le budget du programme d'assistance financière aux services d'intégration linguistique (PAFSIL).

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE D'INSCRIPTIONS OU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES POUR LES COURS OFFERTS EN 1999-2000 EN COMPARAISON AVEC 1998-1999

Données sur les budgets globaux accordés aux cofis

BUDGET DE FRANCISATION - EN MILLIONS

	<u>Formation et soutien</u>	
	1998-1999	1999-2000
1. Crédits alloués au programme temps plein		
Gestion directe	14,5 M\$	14,8 M\$
Gestion indirecte	0,4 M\$	3,2 M\$
Autres coûts centralisés	3,6 M\$	3,4 M\$
TOTAL TEMPS PLEIN	18,5 M\$	21,4 M\$
2. <u>Crédits alloués au programme temps partiel</u>		
a) Gestion directe	2,0 M\$	2,1 M\$
b) Gestion indirecte		
- Commissions scolaires	0,3 M\$	0,2 M\$
- Subventions PAFI	1,3 M\$	1,3 M\$
TOTAL TEMPS PARTIEL	3,6 M\$	3,6 M\$
GRAND TOTAL	22,1 M\$	25,0 M\$

SOURCE : DGAI

FICHER : Q5-RP.DGAI

PAGE 3 DE 3

DATE : 00-03-23

- 6. Ventilation annuelle, par secteurs d'activité économique, des investissements au Programme «immigrants investisseurs», pour les 5 dernières années. Nombre de certificats de sélection émis par le Québec pour les gens d'affaires pour les 5 dernières années. Ventilation par pays d'origine des immigrants investisseurs admis au Québec en 1999-2000. Indiquer également le montant d'argent qui est actuellement en attente de placement**

FICH SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION ANNUELLE, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, DES INVESTISSEMENTS AU PROGRAMME « IMMIGRANTS INVESTISSEURS » POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS \$)					
SECTEUR D'ACTIVITÉ	1995	1996	1997	1998	1999
A. Industries agricoles et de services connexes	2 700	7 250	24 600	25 750	23 550
C. Industries de l'exploitation forestière et des services forestiers	-	-	32 450	--	
D. Industries des mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	-	350	1 050	--	-
E. Industries manufacturières	91 800	70 700	76 950	113 700	101 450
F. Industries de la construction	3 150	9 150	4 350	7 000	8 400
G. Industries du transport et de l'entreposage	14 450	10 800	21 150	26 150	18 200
H. Industries des communications et autres services publics	1 750	6 650	14 700	--	
I. Industries du commerce de gros	6 150	10 050	7 200	13 200	15 150
J. Industries du commerce de détail	11 495	28 650	49 400	54 950	44 100
K. Industries des intermédiaires financiers et des assurances	2 950	-		6 050	6 300
L. Industries des services immobiliers	17 150	18 220	13 800	24 500	7 700
M. Industries des services aux entreprises	5 150	11 100	7 700	11 900	1 400
O. Industries des services d'enseignement	-	-		--	-

SOURCE : DGI	FICHIER : Q6-RP-PPPI	PAGE 1 DE 5	DATE : 2000-03-24
--------------	----------------------	-------------	-------------------

FICH. SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION ANNUELLE, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, DES INVESTISSEMENTS AU PROGRAMME « IMMIGRANTS INVESTISSEURS » POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (EN MILLIERS \$)					
SECTEURS D'ACTIVITÉ	1995	1996	1997	1998*	1999
P. Industries des services de soins de santé et des services sociaux	3 850	4 200		5 950	3 500
Q. Industries de l'hébergement et de la restauration	6 920	6 550	700	22 050	1 050
R. Autres industries de services	8 460	8 900	6 650	15 050	15 750
Portefeuilles diversifiés	-	-		-	
GRAND TOTAL :	175 975	192 570	260 700	326 250	246 550

* Les données pour 1998 ont été mises à jour. Le montant total s'élevait à 321 200 \$ sur la fiche produite l'an dernier. Des erreurs quant aux investissements effectués dans certains secteurs d'activité, en 1998, ont par ailleurs été corrigées.

SOURCE : DGI	FICHER : Q6-RP-DPPI	PAGE 2 DE 5	DATE : 2000-03-24
--------------	---------------------	-------------	-------------------

FICH SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE DE CERTIFICATS DE SÉLECTION (CSQ) ÉMIS PAR LE QUÉBEC POUR LES GENS D'AFFAIRES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES										
	1995		1996		1997		1998		1999*	
	Requérants principaux	Nombre de personnes								
Travailleurs autonomes	86	276	88	308	98	296	124	431	51	169
Entrepreneurs	323	1185	378	1373	379	1395	372	1389	176	630
Investisseurs	461	1679	762	2769	637	2331	771	2881	401	1468
SOUS-TOTAL	870	3140	1228	4450	1114	4022	1267	4701	628	2267
Autres indéterminées	--	--	--	--	--	--	--	--	298	1144
TOTAL	870	3140	1228	4450	1114	4022	1267	4701	926	3411

Source : DPPI

* Données préliminaires

La diminution du nombre de CSQ émis à des candidats gens d'affaires en 1999 s'explique par la baisse du taux d'acceptation, ce taux étant passé de 91 % en 1998 à 75 % en 1999, et par la réorganisation des activités consécutive à l'afflux massif de demandes dans les trois premiers mois de 1999.

SOURCE : DGI	FICHER : Q6-RP-DPPI	PAGE 3 DE 5	DATE : 2000-03-24
--------------	---------------------	-------------	-------------------

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION PAR PAYS D'ORIGINE DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS ADMIS AU QUÉBEC EN 1999-2000		
Continent ou région de dernière résidence	Pays de dernière résidence	Nombre de requérants principaux admis en 1999 ¹
Afrique du Nord	Maroc	25
	Total	25
Moyen-Orient	Arabie Saoudite	6
	Iran	3
	Jordanie	6
	Liban	3
	Total	18
Asie orientale	Hong Kong	74
	Taiwan	115
	Corée du Sud	100
	Chine	188
	Macao	3
	Total	480
Asie occidentale	Turquie	2
	Total	2
Europe occidentale	France	9
	Total	9
Autres pays		28
Total pour tous les pays		562

Source : DPPI, MRCI

¹ Les données sont celles de l'année civile 1999 et non de l'année financière.
(données préliminaires)

SOURCE : DGI	FICHIER : Q6-RP-DPPI	PAGE 4 DE 5	DATE : 2000-03-24
--------------	----------------------	-------------	-------------------

FICHE SYNTHÈSE

**TITRE : MONTANTS D'ARGENT EN ATTENTE DE PLACEMENT
— PROGRAMME « IMMIGRANTS INVESTISSEURS »**

Les fonds en attente de placement sont des fonds qui ont été transférés chez le courtier ou la société de fiducie mais qui n'ont pas été encore placés dans une corporation admissible. Les courtiers attendent que le candidat ait obtenu son statut de résident permanent avant de proposer à l'investisseur un placement.

Au 31 décembre 1999, environ 1200 candidats avaient transféré leurs fonds mais n'avaient pas effectué leur placement. Ceux-ci ont reçu leur CSQ et sont en attente d'obtention de leur droit d'établissement. À partir de ce nombre, on peut estimer à près de 420 M \$ les fonds en attente de placement.

SOURCE : DGI

FICHER : Q6-RP-DPP1

PAGE 5 DE 5

DATE : 2000-03-24

7. Pour chacun des Services d'immigration du Québec à l'étranger et pour chacun des pays desservis par ces services, indiquer pour l'année 1999-2000 :

- a) le nombre de demandes d'immigration
- b) le nombre de certificats d'autorisation émis
- c) la catégorie d'immigration
- d) la langue maternelle et les langues parlées par les immigrants admis au Québec en 1999-2000
- e) le nombre d'immigrants qui ont obtenu le droit de résidence permanente

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LE NOMBRE DE DEMANDES D'IMMIGRATION ET LE NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ÉMIS POUR L'ANNÉE 1999-2000, SELON LE SIQ*

Deux types de formulaires sont utilisés pour formuler une demande d'immigration :

- . le questionnaire préliminaire d'immigration (QPI)
- . la demande de certificat de sélection (DCS)

SIQ	QUESTIONNAIRES PRÉLIMINAIRES D'IMMIGRATION	DEMANDES DE CERTIFICATS DE SÉLECTION EXAMINÉES	CERTIFICATS DE SÉLECTION ÉMIS
BRUXELLES** , ***	846	277	356
DAMAS	6 878	779	1 154
HONG KONG	1 197	1 726	2 830
MEXICO	2 250	1 192	1 692
NEW YORK	1 729	1 451	1 595
PARIS*	39 342	5 680	7 919
VIENNE	7 277	3 349	3 241
TOTAL	59 519	14 454****	18 787

* Les données sont celles de l'année civile 1999.

** Depuis le 1^{er} janvier 1998, les questionnaires préliminaires d'immigration reçus par les SIQ de Bruxelles et de Paris sont évalués par le Service des candidats à l'immigration (SCI) de la Direction des services d'immigration au Québec (DSIQ).

*** Depuis le 1^{er} avril 1999, seules les demandes de certificats de sélection et les certificats de sélection émis touchant les personnes demeurant en Belgique sont compilées dans les statistiques du bureau de Bruxelles. Les données concernant les territoires autrefois couverts par le SIQ de Bruxelles (Israël, Grande-Bretagne, Afrique de l'Est et du Sud) sont maintenant regroupées sous la rubrique « PARIS ».

**** À ce nombre s'ajoutent les demandes de certificats de sélection examinées au Québec même (6 153), pour un total de 20 607.

SOURCE : DGI

FICHER : 7AB-RP.DSIÉ

PAGE : 1 DE 1

DATE : 2000-03-23

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LE NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ÉMIS SELON LE SIQ, PAR CATÉGORIE D'IMMIGRANTS EN 1999

SIQ	FAMILLE	RÉFUGIÉS	GENS D'AFFAIRES	INDÉPENDANTS	TOTAL
BRUXELLES	1	0	37	318	356
DAMAS	7	266	312	569	1 154
HONG KONG	78	379	2 068	305	2 830
MEXICO	50	151	164	1 327	1 692
NEW YORK	2	0	250	1 343	1 595
PARIS	34	407	525	6 953	7 919
VIENNE	10	918	55	2 258	3 241
TOTAL	182	2 121	3 411	13 073	18 787

SOURCE : DGI

FICHER : Q7C-RP.DSIÉ

PAGE 1 DE 1

DATE : 2000-03-23

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LA LANGUE MATERNELLE ET LES LANGUES PARLÉES * DES IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC EN 1999

LANGUE MATERNELLE	NOMBRE	%	LANGUE MATERNELLE	NOMBRE	%
Anglais	808	2,8	Lingala	184	0,6
Arabe	4917	16,3	Mandarin	2 124	7,3
Bengali	536	1,8	Ourdou	457	1,6
Berbère	242	0,8	Persan	216	0,7
Bulgare	218	0,7	Portugais	141	0,5
Cantonais	553	1,9	Punjabi	950	3,3
Chinois	419	1,4	Roumain	1 094	3,7
Coréen	989	3,4	Russe	1 239	4,2
Créole	1 284	4,4	Serbe	249	0,9
Dari	269	0,9	Serbo-croate	895	3,1
Espagnol	2 187	7,5	Tagalog	539	1,8
Farsi	361	1,2	Tamil	794	2,7
Français	3 866	13,2	Turc	155	0,5
Kinyarwanda	244	0,8	Twi	234	0,8
Langues africaines	189	0,6	Vietnamien	244	0,8
			<i>Autres langues</i>	2 582	8,8
			TOTAL	29 179	100

* Les données sur la langue parlée des immigrants ne sont pas disponibles.

SOURCE : DGI

FICHER : Q7D-RP.DSIÉ

PAGE 1 DE 1

DATE : 2000-03-23

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LE NOMBRE D'IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC EN 1999 SELON LE SERVICE D'IMMIGRATION DU QUÉBEC (SIQ) ET LE SERVICE CANADIEN DES VISAS (SVC)

IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC EN 1999 SELON LE SIQ ET LE SVC

SIQ	SVC	NOMBRE	SIQ	SVC	NOMBRE
DAMAS	Ankara	229	HONG KONG	Bangkok	96
	Damas	1112		Beijing	873
	Le Caire	141		Colombo	253
	Londres	215		Hong Kong	1049
	Ryad	6		Islamabad	785
	TOTAL	1703		Manille	455
MEXICO	Bogota	277		New-Delhi	577
	Buenos Aires	94		Séoul	914
	Guatemala	169		Singapour	1012
	Kingston	41		Sydney	11
	La Havane	93		Autres	28
	Lima	81		TOTAL	6053
	Mexico	588	NEW YORK	Buffalo	1684
	Port-au-Prince	1180		Los Angeles	70
	Port-of-Spain	74		New York	86
	Sao Paolo	49		Autres	128
TOTAL	2646	TOTAL		1968	

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LE NOMBRE D'IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC EN 1999 SELON LE SERVICE D'IMMIGRATION DU QUÉBEC (SIQ) ET LE SERVICE CANADIEN DES VISAS (SVC)

IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC EN 1999 SELON LE SIQ ET LE SVC

SIQ	SVC	NOMBRE	SIQ	SVC	NOMBRE
PARIS-FRANCE	Espagne	8	VIENNE	Belgrade	473
	Paris *	3021		Bonn	496
	Rome	1		Bucarest	958
	Bonn	89		Kiev	151
	TOTAL	3119		Moscou	347
PARIS-MAGHREB	----	2723		Varsovie	34
PARIS-AUTRES	Accras	357		Vienne	545
	Londres	270			
	Nairobi	291			
	Prétoria	31			
	Tel Aviv	148			
	TOTAL	1097	TOTAL	3004	
QUÉBEC	TOTAL	6866			
GRAND TOTAL		29179			

* Cette donnée comprend les candidats sélectionnés en Belgique et en Suisse par le SIQ-Bruxelles.

SOURCE : DGI

FICHER : Q7E-RP.DSIÉ

PAGE 2 DE 2

DATE : 2000-03-20

8. **Depuis les cinq dernières années, nombre total de demandes d'immigration traitées, par pays d'origine, en comparaison avec le nombre de certificats d'autorisation émis par pays et le nombre d'immigrants reçus en indiquant leur statut**

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'IMMIGRATION TRAITÉES, PAR PAYS D'ORIGINE (LES DIX PRINCIPAUX), EN COMPARAISON AVEC LE NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ÉMIS PAR PAYS ET LE NOMBRE D'IMMIGRANTS REÇUS EN INDIQUANT LEUR STATUT, EN 1999¹

Pays de naissance	Certificats de sélection du Québec (CSQ)	Admissions ²				
		Autres indépendants	Gens d'affaires	Famille	Réfugiés	Total
France	2915	2353	124	251	21	2749
Algérie	1773	1179	38	159	623	1999
Chine	1484	685	736	653	35	2109
Maroc	1369	1006	224	289	12	1531
Roumanie	1070	794	0	233	44	1071
Yougoslavie	1725 ⁴	27	0	24	373	424
Fédération de Russie	715	288	10	176	134	608
Haïti	1337	203	5	996	61	1265
Sri Lanka	1096	5	2	168	641	816
Inde	1283	121	18	375	424	938
Autres	14 300	4201	2248	4208	4929	15 586
Total partiel	29 067	10 862	3405	7532	7297	29 096
Informations Manquantes ³	7855	31	2	10	40	83
Total global	36 922	10 893	3407	7542	7337	29 179

Les statistiques sur les CSQ et les admissions, pour une année donnée, ne sont pas comparables car celles-ci ne représentent pas les mêmes candidats.

¹ Données préliminaires.

² Le volume d'admissions réfère au nombre d'immigrants admis au Québec, et ce, ventilé selon les catégories d'immigration fédérales.

³ Les informations ne sont disponibles qu'après l'établissement des personnes sur le territoire.

⁴ Sur les 1725 CSQ émis, 1186 ont été émis sur place aux réfugiés kosovars. Les réfugiés kosovars sont détenteurs d'un permis de ministre et ont jusqu'à 2 ans pour pouvoir faire leur demande de résidence permanente.

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'IMMIGRATION TRAITÉES, PAR PAYS D'ORIGINE (LES DIX PRINCIPAUX), EN COMPARAISON AVEC LE NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ÉMIS PAR PAYS ET LE NOMBRE D'IMMIGRANTS REÇUS EN INDIQUANT LEUR STATUT, EN 1998

Pays De naissance	Certificats de sélection du Québec (CSQ)	Admissions ¹				
		Autres indépendants	Gens d'affaires	Famille	Réfugiés	Total
Algérie	2588	1210	53	160	482	1905
France	3149	2164	174	232	10	2580
Maroc	1639	600	149	241	14	1004
Chine	2030	460	693	779	8	1940
Haïti	1265	158	0	908	81	1147
Inde	923	139	22	430	375	966
Sri Lanka	818	7	0	80	373	460
Philippines	556	330	1	201	0	532
Rép. Démocratique du Congo	727	19	12	58	393	482
Roumanie	1130	514	0	205	33	752
Autres	15 128	4129	2388	3575	4372	14 464
Total partiel	29 953	9730	3492	6869	6141	26 232
Informations Manquantes ²	4114	84	73	33	87	277
Total global	34 067	9814	3565	6902	6228	26 509

Les statistiques sur les CSQ et les admissions, pour une année donnée, ne sont pas comparables car celles-ci ne représentent pas les mêmes candidats.

¹ Le volume d'admissions réfère au nombre d'immigrants admis au Québec, et ce, ventilé selon les catégories d'immigration fédérales.

² Les informations ne sont disponibles qu'après l'établissement des personnes sur le territoire.

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'IMMIGRATION TRAITÉES, PAR PAYS D'ORIGINE (LES DIX PRINCIPAUX), EN COMPARAISON AVEC LE NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ÉMIS PAR PAYS ET LE NOMBRE D'IMMIGRANTS REÇUS EN INDIQUANT LEUR STATUT, EN 1997

Pays de naissance ²	CSQ	Admissions ¹				
		Autres indépendants	Gens d'affaires	Famille	Réfugiés	Total
France	2 592	1 545	125	300	7	1 978
Chine	1 935	442	584	676	28	1 730
Algérie	1 844	831	14	173	500	1 518
Haïti	1 692	119	0	1134	210	1 463
Inde	1 218	136	70	542	403	1 151
Hong Kong	497	180	814	62	0	1 056
Roumanie	860	642	1	235	94	972
Yougoslavie	942	11	4	25	909	949
Bangladesh	864	77	0	221	575	873
Maroc	1 159	379	128	272	12	791
Autres	19 600	3 837	1 573	4 433	4 931	14 774
Total	33 203	8 199	3 313	8 073	7 669	27 255

Source : Banque statistique fédérale de l'immigration permanente

Les statistiques sur les CSQ et les admissions, pour une année donnée, ne sont pas comparables car celles-ci ne représentent pas les mêmes candidats.

¹ Le volume d'admissions réfère au nombre d'immigrants admis au Québec, et ce, ventilé selon les catégories d'immigration fédérales.

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'IMMIGRATION TRAITÉES PAR PAYS D'ORIGINE (LES DIX PRINCIPAUX), EN COMPARAISON AVEC LE NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ÉMIS PAR PAYS ET LE NOMBRE D'IMMIGRANTS REÇUS EN INDIQUANT LEUR STATUT EN 1996

Pays de naissance ²	CSQ	Admissions ¹				Total
		Autres indépendants	Gens d'affaires	Famille	Réfugiés	
France	1 889	1 700	91	299	17	2 107
Algérie	1 475	959	35	141	628	1 763
Haïti	1 655	113	0	1 232	331	1 676
Chine	2 012	506	299	776	42	1 623
Inde	1 119	130	38	633	638	1 439
Roumanie	1 031	651	1	251	180	1 083
Yougoslavie	1 175	12	0	16	1 003	1 031
Bangladesh	723	56	1	349	587	993
Hong Kong	1 005	204	590	57	1	852
Philippines	764	513	1	335	0	849
Autres	17 704	4 000	1 560	5 036	5 333	15 929
Total	30 552	8 844	2 616	9 125	8 760	29 345

Source : Banque statistique fédérale de l'immigration permanente

Les statistiques sur les CSQ et les admissions, pour une année donnée, ne sont pas comparables car celles-ci ne représentent pas les mêmes candidats.

¹ Le volume d'admissions réfère au nombre d'immigrants admis au Québec, et ce, ventilé selon les catégories d'immigration fédérales.

SOURCE : DGI

FICHER : Q8-RP.DPPI

PAGE 4 DE 5

DATE : 2000-03-23

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'IMMIGRATION TRAITÉES PAR PAYS D'ORIGINE (LES DIX PRINCIPAUX), EN COMPARAISON AVEC LE NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ÉMIS PAR PAYS ET LE NOMBRE D'IMMIGRANTS REÇUS EN INDIQUANT LEUR STATUT EN 1995

Pays de naissance ²	CSQ	Admissions ¹				
		Autres indépendants	Gens d'affaires	Famille	Réfugiés	Total
France	2 110	2 401	99	198	8	2 706
Haïti	1 244	57	0	1 496	257	1 810
Chine	1 704	201	205	964	20	1 390
Yougoslavie	1 053	38	0	23	972	1 033
Roumanie	1 020	626	6	158	187	977
Inde	1 314	121	99	518	180	918
Liban	689	421	45	334	98	898
Bosnie-Herzégovine	853	37	0	5	847	889
Maroc	680	453	30	371	12	866
Algérie	1 765	527	32	171	119	849
Autres	19 633	4 011	1 653	5 432	3 367	14 463
Total	32 065	8 893	2 169	9 670	6 067	26 799

Source : Banque statistique fédérale de l'immigration permanente

Les statistiques sur les CSQ et les admissions, pour une année donnée, ne sont pas comparables car celles-ci ne représentent pas les mêmes candidats.

¹ Le volume d'admissions réfère au nombre d'immigrants admis au Québec, et ce, ventilé selon les catégories d'immigration fédérales.

- 9. Pour chacun des services d'immigration du Québec à l'étranger, indiquer les effectifs pour le recrutement et la sélection des immigrants, à la fin de l'exercice 1999-2000**

FICHE SYNTHÈSE

**TITRE : POUR CHACUN DES SERVICES D'IMMIGRATION DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER
INDIQUER LES EFFECTIFS POUR LE RECRUTEMENT ET LA SÉLECTION DES
IMMIGRANTS À LA FIN DE L'EXERCICE 1999 - 2000**

SIQ	CHEFS DE POSTE ET CONSEILLERS	AGENTS DE SÉCRÉTARIAT ET DE SOUTIEN	TOTAL
Bruxelles	-	1	1
Damas	1	3	4
Hong Kong	2	7	9
Mexico	1	3	4
New York	1	3	4
Paris	7	15	22
Vienne	2	5	7
TOTAL	14	37	51

SOURCE : DGI

FICHER : Q9-RP.DSIÉ

PAGE 1 DE 1

DATE : 2000-03-23

10. Nombre de permis de séjour temporaire octroyés en 1998-1999 et 1999-2000 et répartition selon les catégories suivantes : étudiants, travailleurs, cas médicaux

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : NOMBRE DE PERMIS DE SÉJOUR TEMPORAIRE ¹ OCTROYÉS POUR 1998-1999 ET 1999-2000 ET RÉPARTITION SELON LES CATÉGORIES SUIVANTES : ÉTUDIANTS, TRAVAILLEURS ET CAS MÉDICAUX

L'accord du Québec est requis pour certains ressortissants étrangers souhaitant venir, pour un temps limité, étudier, travailler ou recevoir un traitement médical. Cet accord prend la forme d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) qui est préalable à l'émission du permis de séjour fédéral.

Pour l'année financière 1998 et 1999, pour l'ensemble des résidents temporaires, le ministère a octroyé 17 272 et 19 962 certificats d'acceptation du Québec², répartis comme suit :

	<u>1998</u>	<u>1999</u>
Étudiants	13 339	15 261
Travailleurs	3 897	4 668
Cas médicaux	36	33
TOTAL	17 272	19 962

¹ Il s'agit de certificats d'acceptation du Québec (CAQ).

² Données basées sur l'année civile.

**11. Ventilation détaillée des dépenses effectuées par programmes
d'intégration en 1998-1999, 1999-2000 et prévisions pour 2000-2001**

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Les subventions accordées aux organismes se chiffrent ainsi au 10 mars 2000

Programme d'accueil et d'établissement des immigrants (PAEI)	3 929 012
Programme de soutien à l'insertion en emploi (PSIE)	1 753 415
Programme d'aide à la francisation des immigrants (PAFI)	1 359 305
Programme de soutien à la participation civique (PSPC)	1 809 588
Semaine québécoise de la citoyenneté (SQC)	187 281
Programme d'adaptation des organisations (PAO)	0
Fonds des jeunes des minorités visibles (FJMV)	87 500
<hr/>	
TOTAL	9 126 101
<hr/>	

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000 dans la région de Montréal

À deux mains inc.	PSPC	15 000
Accueil Bonneau inc.	SQC	5 000
Accueil liaison pour arrivants (ALPA)	PAEI	154 000
	PAFI	64 084
	PSPC	3 000
	PSIE	107 000
	TOTAL	328 084
Accueil St-Léonard	PAEI	95 000
Action solidarité Grand Plateau	PSPC	10 000
Agence montréalaise pour l'emploi (AMPE)	PSIE	72 415
Amitié chinoise de Montréal	PAEI	54 000
	PSPC	7 000
	TOTAL	61 000
Amitié Soleil inc.	PSPC	7 000
Arrimage (L')	FJMV	1 000
Assemblée parlementaire des étudiants du Québec inc.	PSPC	5 000
	SQC	120
	TOTAL	5 120
Association des aides familiales du Québec	PAEI	10 500
Association des bénévoles Huaguang	PAFI	3 450
Association des enseignants haïtiens du Québec	PSPC	3 000
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	PSPC	15 000
Association des locataires des habitations Jeanne-Mance (L')	PSPC	8 300

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

Association de locataires de Place Normandie	PSPC	6 500
Association des Parents de Côte-des-Neiges	PSPC	7 200
Association haïtino-canado-qubécoise d'aide aux démunis	PAFI	11 386
Association jamaïquaine de Montréal	PSPC	35 000
	FJMV	1 000
Association latino-américaine de Côte-des-Neiges	PAFI	31 208
	PSIE	65 000
	TOTAL	96 208
Association montréalaise des gens d'affaires et de profession de race noire	FJMV	1 000
Association pour la promotion de l'excellence en restauration (APER) pour le Centre de formation en restauration (CFR) (L')	FJMV	1 000
Association multi-ethnique pour l'intégration des pers. handicapées du Qué.	FJMV	1 000
Association pour l'éducation interculturelle du Québec	PSPC	45 000
	SQC	4 200
	TOTAL	49 200
Association volontaire de Chinois du Québec	PAFI	21 056
Bharat Bhavan Foundation	PAFI	19 144
Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCCHM)	PSPC	40 000
	PSIE	22 500
	TOTAL	62 500
Carrefour d'éducation populaire de Pointe St-Charles	PSPC	8 000
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	PAEI	40 000
	PSPC	11 500
	TOTAL	51 500

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 3 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique (CLAM)	PAEI	113 000
	PSIE	74 000
	PAFI	40 328
	TOTAL	227 328
Carrefour jeunesse-emploi Ahuntsic-Bordeaux-Cartierville	FJMV	30 000
Carrefour d'entraide et service d'aide à la recherche d'emploi pour immigrants	PSIE	52 000
Carrefour Solidarité Anjou	PSPC	17 000
Centre Alpha Sainte-Anne (CASA)	PAFI	49 244
Centre communautaire Bon Courage de Place Benoît	PSPC	10 000
Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges	PAFI	44 590
	PSPC	31 200
	TOTAL	75 790
Centre communautaire des femmes sud-asiatiques	PAEI	92 000
	PAFI	35 048
	TOTAL	127 048
Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord	PAFI	42 716
Centre d'accueil et de référence pour immigrants (CARI) St-Laurent	PSIE	45 000
	PAEI	126 000
	PAFI	82 172
	PSPC	19 000
	FJMV	750
TOTAL	272 922	
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	PAEI	65 000
Centre d'action socio-communautaire de Montréal	PAEI	35 000
	PSPC	4 200
	TOTAL	39 200

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 4 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

**TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR
PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000**

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

Centre d'alphabétisation de Villeray, La Jarnigoine	PAFI	15 604
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	PSPC	3 000
Centre d'animation St-Pierre	PSPC	38 800
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	PAEI	88 500
Centre d'éducation interculturelle et de compréhension intern. (CEICI)	PSPC	35 000
Centre de la communauté sourde du Montréal Métropolitain	PAFI	7 952
Centre de pastorale en milieu ouvrier C.P.M.O.	PSPC	7 000
Centre de promotion communautaire Le Phare	PSPC	19 000
Centre de promotion, référence, info. et serv. multi-ethniques (PRISME)	PAFI	22 276
	PAEI	56 000
	PSPC	12 500
	TOTAL	90 776
Centre de recherche d'emploi de l'Est (CREE) inc.	PSIE	51 000
Centre de ressources de la communauté noire	PSPC	15 000
Centre de ressources de la troisième avenue	PSPC	10 000
Centre d'écoute et de référence multi-écoute	PSPC	15 000
Centre des femmes de Montréal	PAEI	146 000
	PSIE	66 000
	PSPC	13 000
	PAFI	39 076
	TOTAL	264 076
Centre des femmes de Rivière-des-Prairies	PSPC	3 400
Centre des femmes haïtiennes de Rivière-des-Prairies	PSPC	5 000

SOURCE : DGAI

FICHIER : Q11-RP.DGAI

PAGE 5 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles	PSPC	6 000
Centre des femmes d'ici et d'ailleurs	PSPC	16 200
Centre d'études arabes pour le développement (CEAD)	PSPC	3 000
	PSIE	30 000
	TOTAL	33 000
Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité	PSPC	12 000
Centre d'intégration multi-services de L'Ouest de l'Île (CIMOI)	PSPC	7 000
	PAFI	36 376
	PSIE	51 000
	TOTAL	94 376
Centre d'orientation juif	PSIE	52 000
Centre éducatif communautaire René-Goupil	PSPC	18 000
Centre génération emploi	FJMV	1 000
Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales	PSPC	5 000
Centre haïtien d'organisation, de ressources et de référence d'Anjou	PSPC	1 250
Centre haïtien de regroupement et intégration à la soc. can. et québec.	PSPC	5 000
Centre multi-ethnique de Notre-Dame-de-Grâce	PAEI	52 000
	PAFI	18 188
	TOTAL	70 188
Centre récréatif Poupart	PSPC	12 900
Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)	PAEI	252 867
	PSPC	7 500
	PSIE	44 000
	TOTAL	304 367

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

Chic Resto Pop inc.	SQC	5 000
Cloverdale multi-ressources inc.	PSPC	9 600
Club 2/3 inc.	PSPC	5 000
Collectif des femmes immigrantes du Québec	PSPC	20 000
	PSIE	34 000
	FJMV	1 000
	TOTAL	55 000
Comité Chômage Sud-Ouest de Montréal inc.	PSPC	6 000
Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc.	PSPC	10 000
Comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de Saint-Henri (CEDA) (Le)	PAEI	74 000
	PSPC	40 000
	SQC	4 290
	PAFI	64 084
	TOTAL	182 374
Communauté vietnamienne au Canada, région de Montréal	PAFI	5 820
Concertation Femmes	PSPC	10 000
Créations Etc.	PSPC	10 000
Cuisines collectives Saint-Roch	PSPC	14 000
Développement québécois de la sécurité des femmes	PSPC	7 000
Écho des femmes de la Petite-Patrie	PSPC	6 000
École de langue coréenne du Grand Montréal (L')	PAFI	5 190
	PSPC	5 000
Église Unie du Canada	PAFI	11 386
	PSPC	15 000
	TOTAL	26 386

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 7 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

Femmes autochtones du Québec inc.	PSPC	25 000
	SQC	3 000
	TOTAL	28 000
Filière employabilité inc.	PSIE	51 000
Fondation de la tolérance	PSPC	15 000
Forum Action Québec	PSPC	28 000
Groupe d'entraide maternelle de la Petite-Patrie	PSPC	10 000
Halte-femmes de Montréal-Nord	PAFI	38 552
	PSPC	3 400
	TOTAL	41 952
Héberjeune de Parc Extension	FJMV	1 000
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants	PAEI	148 000
	PSIE	113 000
	PSPC	7 000
	SQC	5 000
	FJMV	500
	TOTAL	273 500
Hôte maison (Maison de jeunes) (L')	PSPC	8 400
Images interculturelles	FJMV	1 000
	PSPC	30 000
	TOTAL	31 000
Imageries Local des jeunes	PSPC	12 000
Info-secte	PSPC	30 000
Intégration jeunesse du Québec	FJMV	1 000
Le jeune conseil de Montréal Hôtel de ville de Montréal	SQC	1 125
L'autre Montréal, collectif d'animation urbaine	SQC	5 350

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 8 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

Ligue des droits et libertés (La)	PSPC	20 000
Ligue des Noirs du Québec	PSPC	10 000
Maison d'Aurore inc.	PSPC	6 000
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	PSPC	3 900
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	PSPC	16 500
Maison des jeunes de Saint-Léonard	PSPC	9 000
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	PAFI	22 276
	PSPC	3 900
	TOTAL	26 176
Maison d'Haïti	PAEI	46 000
	PAFI	38 244
	PSIE	25 000
	PSPC	5 000
	TOTAL	114 244
Maisonnnette des parents	PSPC	15 000
Mise au jeu Montréal, animation théâtrale et dynamique de groupe	SQC	1 950
Mouvement jeunesse Montréal-Nord	PSPC	8 800
Momentum interculturel de Montréal	PSPC	15 000
Mouvement québécois des camps familiaux	PSPC	10 000
Nous tous, un soleil	PSPC	50 000
	SQC	40 000
	TOTAL	90 000
Opération surveillance Anjou	PSPC	18 000
Organisation d'éduc. et d'info. logement de Côte-des-Neiges (CEIL)	PSPC	5 000

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 9 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

Organisation des jeunes de Parc Extension (PEYO)	PSPC	12 000
	FJMV	1 000
	TOTAL	13 000
Plein milieu	PSPC	40 000
Productions Cité ouverte 2002	PSPC	10 000
	FJMV	30 000
Programme d'organisation du travail		
Projet communautaire de Pierrefonds	PSPC	5 000
Projet Genèse	PSPC	6 500
	PAEI	35 000
	TOTAL	41 500
Projet Harmonie	PSPC	3 758
Projet Prométhée	PSPC	12 500
Promotion-Intégration-Société nouvelle (PROMIS)	PAEI	151 500
	PAFI	73 976
	PSPC	35 000
	TOTAL	260 476
Radio Centre-ville Saint-Louis	PSPC	20 000
Radio communautaire francophone de Montréal	PSPC	15 000
Regroupement des organismes du Montréal ethn. pour le logement (ROMEL)	PAEI	43 000
Resto Plateau	PSPC	10 000
	PSIE	54 000
	TOTAL	64 000
Service d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) Montréal-Centre	FJMV	1 000
	PAEI	74 000
	PAFI	49 135
	TOTAL	123 135
Service à la famille chinoise du Grand Montréal		

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 10 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

Service d'aide aux Néo-Québécois et immigrants (SANQI)	PSIE	35 000
	FJMV	1 000
	TOTAL	36 000
Service d'aide et de liaison pour immigrants, La Maisonnée	PAEI	135 000
	PAFI	67 956
	PSPC	10 000
	PSIE	62 000
	TOTAL	274 956
Service de consultants en relations interculturelles Québec multi-plus	SQC	4 000
	PSPC	60 000
	TOTAL	64 000
Service d'interprète d'aide et de référence aux indochinois (SIARI)	PAEI	65 000
	PAFI	58 764
	TOTAL	123 764
Services canadiens d'assistance aux immigrants juifs	PAEI	61 000
	PAFI	45 520
	TOTAL	106 520
Société pour la culture chinoise traditionnelle de Montréal	PAFI	5 572
Service externe de main-d'œuvre du YMCA de Montréal	FJMV	1 250
Table de concertation de la jeunesse d'Ahuntsic	PSPC	13 000
Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés	PAEI	135 000
Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville	PSPC	15 000
Terre en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone	PSPC	4 000
Tournées communautaires Virage inc.	PSPC	10 000
Union française	PAEI	47 000
Vues d'Afrique	PSPC	10 000

SOURCE : DGAI

FICHIER : Q11-RP.DGAI

PAGE 11 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Montréal

YMCA de Notre-Dame-de-Grâce	FJMV	1000
YMCA de Montréal	FJMV	1000

TOTAL PAEI	2 394 367
TOTAL PSIE	1 105 915
TOTAL PAFI	1 070 373
TOTAL PSPC	1 392 708
TOTAL SQC	79 035
TOTAL FJMV	77 500
GRAND TOTAL	6 119 898

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région des Laurentides, Laval, Lanaudière

Bureau d'aide et d'assistance familiale de Place St-Martin	PSPC	5 000
Carrefour d'intercultures de Laval	PAEI	118 000
Centre communautaire Val-Martin	PSPC	6 100
	SQC	4 500
	TOTAL	10 600
Centre de femmes Marie-Dupuis	PSPC	5 000
Centre de recherche d'emploi de Laval (CREL)	PSIE	65 000
Centre de recherche d'emploi Laurentides, Lanaudière, Laval	PSIE	55 000
Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques (COFFRET)	PAEI	96 000
	PAFI	32 556
	SQC	4 500
	TOTAL	133 056
Corporation du Centre du Sablon	PSPC	4 000
Comité régional d'éducation pour le développement intern. de Lanaudière (CREDIL)	PAEI	84 000
	PSPC	8 000
	TOTAL	92 000
Conseil de la culture de Lanaudière	SQC	4 500
Fondation Sois Branché	SQC	8 137
	FJMV	750
	TOTAL	8887
Liaisons interculturelles	FJMV	750
La Maison des enfants Le Dauphin de Laval	PSPC	2 000
Maison des jeunes de Laval-Ouest inc.	PSPC	5 000

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région des Laurentides, Laval, Lanaudière

Perspectives nouvelles inc.	PSIE	20 000
Service des loisirs du bon pasteur	PAFI	31 704

TOTAL PAEI	298 000
TOTAL PSIE	140 000
TOTAL PAFI	64 260
TOTAL PSPC	35 100
TOTAL SQC	21 637
TOTAL FJMV	1 500
GRAND TOTAL	560 497

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de la Montérégie

Association Action-plus Farnham inc.	PSPC	2 000
Carrefour Jeunesse Longueuil	PSPC	34 500
Carrefour Le Moutier	PAEI	92 800
	PSPC	14 500
	TOTAL	107 300
Centre d'arts visuels de Saint-Hubert	PSPC	8 000
	SQC	4 500
	TOTAL	12 500
Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC)	PSPC	15 000
Centre Sino-Québec de la Rive-Sud	PAEI	30 000
	PAFI	18 064
	PSIE	12 000
	TOTAL	60 064
La Boîte à lettres de Longueuil	PSPC	4 000
Maison de la Famille des Maskoutains	PSPC	3 600
	PAEI	18 750
	TOTAL	22 350
Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS)	PAEI	110 000
	PAFI	31 288
	PSIE	47 000
	TOTAL	188 288
Maison La Virevolte	PSPC	3 000
Mouvement action-découverte pour pers. hand. région de Châteauguay	PSPC	1 000
Regroup. des personnes assistées sociales de Granby et région inc.	PSPC	2 000
Ressources alternatives Rive-Sud	PSPC	10 000

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 15 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

**TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR
PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000**

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de la Montérégie

Service et formation aux immigrants en Montérégie	PAFI	43 764
	PSIE	100 000
	TOTAL	143 764
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY)	PAEI	50 720
	PAFI	16 094
	PSIE	13 500
	TOTAL	80 314
Vision Inter-Cultures	PSPC	38 000

TOTAL PAEI	302 270
TOTAL PSIE	172 500
TOTAL PAFI	109 210
TOTAL PSPC	135 600
TOTAL SQC	4 500
GRAND TOTAL	724 080

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 16 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Québec

Accueil et intégration B.S.L.	PSPC	5 000
Association féminine d'éducation et d'action sociale	PSPC	5 000
Association YMCA de Québec	FJMV	2 500
Assemblée parlementaire des étudiants du Québec	PSPC	5 000
Atout-Lire	PAFI	19 152
Carrefour Jeunesse emploi de Matane	SQC	4 500
Cégep de Jonquière	SQC	4 500
Centre de référence interculturel du Saguenay-Lac-Saint-Jean	PSPC	8 000
Centre international des femmes	PAEI	188 225
	PAFI	20 124
	TOTAL	208 349
Centre multiethnique de Québec	PAEI	229 645
	PSPC	15 000
	TOTAL	244 645
Centre R.I.R.E. 2000	PAFI	6 080
	PSPC	8 000
	FJMV	2 500
	PSIE	11 000
	TOTAL	27 580
Centre de solidarité internationale Saguenay	PSPC	8 000
Comité populaire Saint-Jean-Baptiste	PSPC	2 000
Concertation d'action Portneuf	PSPC	3 000
Conseil régional concertation et dév. de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	SQC	4 495

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 17 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de Québec

Conseil régional concertation et dév. de la Côte-Nord	SQC	4 500
GIT Société inc.	PSIE	15 000
Groupe d'alphabétisation populaire de Sept-Iles (LIRA) inc.	PSPC	2 000
	PAFI	20 178
	TOTAL	22 178
INRS-Culture société Institut de formation autochtone du Québec	SQC	30 000
	PSPC	4 000
La Marée des mots	PAFI	15 048
Ligue des droits et libertés - section de Québec	SQC	4 350
Ressources entreprises inc.	PSIE	18 000
Ruche Vanier inc.	PSPC	5 000
Service d'Aide à l'adaptation des immigrants (SAAI)	PSPC	15 000
Services d'orientation et d'intégration au travail de Québec inc. (SOIT)	PSIE	68 000
	PAFI	6 080
	TOTAL	74 080
Télévision communautaire de la région de l'Amiante	SQC	4 500
Travailleurs, travailleuses potentielles du Saguenay-Lac-Saint-Jean	PAEI	22 000
	PSIE	10 000
	TOTAL	32 000
TOTAL PAEI		439 870
TOTAL PSIE		122 000
TOTAL PAFI		86 662
TOTAL PSPC		85 000
TOTAL FJMV		5 000
TOTAL SQC		56 845
GRAND TOTAL		795 377

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de l'Estrie

Association interculturelle de l'Estrie (AIDE)	PSPC	5 000
Azimut Nord	PSPC	1 350
Café rencontre Drummond inc.	PSPC	2 000
Carrefour jeunesse-emploi des Cantons-de-l'Est	FJMV	2 500
Centre interculturel peuplestrie optimum (CIPO)	PSPC	6 630
Centre mauricien d'Org. comm. et de services en éducation pop. (CONSEP)	SQC	3 369
Club de recherche d'emploi Mauricie-Bois-Francis	PSIE	12 000
Comité de solidarité Tiers-Monde-TR	PSPC	6 000
Comité d'accueil international des Bois-Francis inc.	SQC	2 500
	PSPC	1 700
	TOTAL	4 200
Comité d'accueil aux Néo-Canadiens (Trois-Rivières) inc. (CANC)	PAEI	23 400
	PSPC	7 600
	TOTAL	31 000
Ebyon	SQC	345
Fédération 08-Cercle des fermières	PSPC	4 000
Fédération des communautés culturelles de l'Estrie	PSPC	15 000
International juste pour jeunes de la MRC de Maskinongé	PSPC	5 000
La Maison de la famille du Granit	PAEI	53 105
Loisirs de Fleurimont	PSPC	5 000
Maison des jeunes, action jeunesse inc.	SQC	5 000

SOURCE : DGAI

FICHER : Q11-RP.DGAI

PAGE 19 DE 21

DATE : 2000-03-21

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de l'Estrie

Mouvement multiethnique ADNR	PAFI	28 800
Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie	SQC	4 500
Regroupement interculturel de Drummond Inc.	PAEI	20 000
	PSIE	16 000
	SQC	2 000
	TOTAL	38 000
Service d'aide aux Néo-canadiens (Sherbrooke) inc. (SANC)	PAEI	185 000
	PSIE	70 000
	FJMV	1 000
	TOTAL	256 000
Société d'histoire et du patrimoine de Wotton	PSPC	2 400
Solidarité rurale du Québec	PSPC	20 000
Théâtre des petites lanternes (Le)	PSPC	20 000

TOTAL PAEI	281 505
TOTAL PSIE	98 000
TOTAL PAFI	28 800
TOTAL PSPC	101 680
TOTAL SQC	17 714
TOTAL FJMV	3 500
GRAND TOTAL	531 199

FICHE SYNTHÈSE

**TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR
PROGRAMME D'INTÉGRATION EN 1999-2000**

Liste des subventions accordées aux organismes au 10 mars 2000
dans la région de l'Outaouais

Accueil Parrainage Outaouais	PAEI	163 000
	PSPC	2 000
	TOTAL	165 000
Association des femmes immigrantes de l'Outaouais	PAEI	50 000
	PSPC	5 000
	SQC	4 500
	TOTAL	59 500
Carrefour Jeunesse-Emploi de L'Outaouais	PSIE	115 000
Conseil interculturel de l'Outaouais	PSPC	42 200
Habitations partagées de l'Outaouais urbain inc.	PSPC	6 000
Impératif français	PSPC	800
La Mosaïque: Association interculturelle et d'accueil des immigrants	SQC	3 050
Relais des jeunes gatinois	PSPC	3 500
	TOTAL PAEI	213 000
	TOTAL PSIE	115 000
	TOTAL PSPC	59 500
	TOTAL SQC	7 550
	 GRAND TOTAL	 395 050

12. Ventilation détaillée des effectifs du ministère pour l'accueil et la formation linguistique en 1999-2000 et prévisions pour 2000-2001 avec le lieu de travail habituel de chaque employé

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DÉTAILLÉE DES EFFECTIFS DU MINISTÈRE POUR L'ACCUEIL ET LA FORMATION LINGUISTIQUE EN 1999-2000 ET PRÉVISIONS POUR 2000-2001 AVEC LE LIEU DE TRAVAIL HABITUEL DES EMPLOYÉS

	1999-2000	2000-2001
Activités d'accueil (*) :		
◦ Montréal	37	38
◦ Laval, Laurentides, Lanaudière	4	4
◦ Montérégie	3	3
◦ Québec	5	5
◦ Estrie	5	5
◦ Outaouais	4	4
	58	59
Formation linguistique (**) :		
◦ Montréal	170	165
◦ Laval, Laurentides, Lanaudière	8	8
◦ Montérégie	15	15
◦ Québec	13	13
◦ Estrie	8	8
◦ Outaouais	8	8
◦ Effectifs occasionnels non ventilés ¹	155	155
	377	372

(*) Les activités d'accueil comprennent l'accueil des nouveaux arrivants, les renseignements et l'aide à l'établissement.

(**) Il s'agit du personnel (professionnel, soutien et encadrement, et professeurs réguliers) y incluant également le Service du registrariat à la Direction régionale de Montréal.

¹ Il s'agit essentiellement de professeurs occasionnels (contrat A et B) embauchés notamment pour effectuer des remplacements de professeurs réguliers et autres professeurs occasionnels dont le budget est centralisé.

SOURCE : DGAI

FICHER : Q12-RP.DGAI

PAGE 1 DE 1

DATE : 00-03-23

13. **Liste des mandats reçus par le Conseil des relations interculturelles en 1999-2000 et copie des consultations, études, recherches et avis effectués par le Conseil en 1999-2000**

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LISTE DES MANDATS REÇUS PAR LE CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES EN 1999-2000 ET COPIE DES CONSULTATIONS, ÉTUDES, RECHERCHES ET AVIS EFFECTUÉS PAR LE CONSEIL EN 1999-2000

Le Conseil des relations interculturelles a reçu deux mandats du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration au cours de l'année 1999-2000 qui ont mené à l'élaboration des avis suivants :

1. *Forum sur l'intégration et la citoyenneté*, mai 1999;
2. *Diversité ethnoculturelle et jeunesse québécoise. Pour une meilleure participation au Sommet du Québec et de la jeunesse*, mai 1999;

Le Conseil a également publié les documents suivants :

Un rapport-synthèse :

1. *Pluralisme et droits, pluralisme et services*, avril 1999;

Un autre avis :

1. *L'équité en emploi : de l'égalité de droit à l'égalité de fait*, octobre 1999;

Une étude :

1. *Les personnes âgées immigrées au Québec*, octobre 1999;

Deux mémoires :

1. *Le financement des artistes et des organismes culturels : équité et diversité* (septembre 1999);
2. *La place de la religion dans l'école commune : intégrer la diversité religieuse dans un Québec démocratique et pluraliste* (octobre 1999).

SOURCE : CRI

FICHER : Q13-RP.CRI

PAGE 1 DE 1

DATE : 2000-04-04

14. **Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et la ministre fédérale de l'Immigration depuis le 1er avril 1999**

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : COPIE DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION ET LA MINISTRE FÉDÉRALE DE L'IMMIGRATION DEPUIS LE 1er AVRIL 1999

En vertu de l'article 34 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les documents demandés ne sont pas accessibles.

SOURCE : SG

FICHER Q14-RP.SG

PAGE 1 DE 1

DATE : 2000-03-12

15. **Liste des publications régulières sous la responsabilité du ministère et de Communication-Québec en indiquant le tirage, le mode de distribution et le nombre de copies distribuées; copie des numéros parus depuis le 1er avril 1999**

FICHE SYNTHÈSE

**TITRE : LISTE DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU
MINISTÈRE ET DE COMMUNICATION-QUÉBEC**

Les publications régulières du MRCI sont signalées dans la fiche Q2 des Renseignements généraux sous la rubrique « Publications institutionnelles ».

Celles de Communication-Québec sont signalées dans la même fiche sous la rubrique « Relations avec les citoyens ».

SOURCE : DC

FICHER : Q15-RP.DC

PAGE 1 de 1

DATE : 00-03-13

16. Ventilation des dépenses du Fonds de développement de l'immigration en région, en 1999-2000 et prévisions pour 2000-2001

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DES DÉPENSES DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'IMMIGRATION EN RÉGION EN 1999-2000 ET PRÉVISIONS POUR 2000-2001

L'année 1999-2000 constitue la sixième année de fonctionnement du Fonds de développement de l'immigration en région (FDIR) qui a été créé pour soutenir la réalisation de projets dont le résultat concret est l'augmentation de l'immigration en région.

En 1999-2000, 14 nouveaux projets ont été financés par le FDIR, dont 7 dans le cadre d'ententes spécifiques.

Direction régionale	Projets FDIR	Ententes Spécifiques	Projets 1998-1999 reconduits en 1999-2000	Projets à l'étude pour 2000-2001
DRQ	1			
DRE	3	1		1
DRO	1	2		
DRLLL		3	3	1
DRLM		1	2	1
DRM	2			1
TOTAL	7	7	5	4

De plus, 5 autres projets acceptés en 1998-1999 et qui se sont déroulés en partie en 1999-2000, ont nécessité des déboursés dans le budget de 1999-2000. Actuellement, 3 nouveaux projets sont à l'étude et devraient être approuvés incessamment. Ainsi, un montant de 525 000 \$ sera dépensé en 1999-2000.

17. Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger par pays, par langue d'origine, en 1998-1999 en comparaison avec 1999-2000

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DU NOMBRE DE RÉFUGIÉS SÉLECTIONNÉS À L'ÉTRANGER PAR PAYS (LES DIX PRINCIPAUX), EN 1998-1999 EN COMPARAISON AVEC 1999-2000*

ANNÉE D'ÉMISSION DES CERTIFICATS DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ)

1998		1999**	
PAYS DE NAISSANCE	NOMBRE	PAYS DE NAISSANCE	NOMBRE
Bosnie-Herzégovine	925	Yougoslavie	426
Yougoslavie	550	Bosnie-Herzégovine	310
Afghanistan	146	Croatie	152
Croatie	99	Burundi	87
Allemagne	74	Colombie	80
Iran	51	Rép. Démocratique du Congo	75
Rwanda	40	Iran	56
Burundi	34	Rwanda	54
Irak	34	Allemagne	38
Soudan	34	El Salvador	24
Autres	202	Autres	135
Total	2189	Total	1437
Informations manquantes***	384	Informations manquantes	684
Total de CSQ délivrés	2573	Total de CSQ délivrés	2121

* Les données sont celles des années civiles 1998-1999 et non de l'année financière.

** Données préliminaires.

*** Les informations ne sont disponibles qu'après l'établissement des personnes sur le territoire.

SOURCE : DGI

FICHER : Q17RP-DPPI

PAGE 1 DE 2

DATE : 2000-03-23

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DU NOMBRE DE RÉFUGIÉS SÉLECTIONNÉS À L'ÉTRANGER PAR LANGUE D'ORIGINE (LES DIX PRINCIPALES), EN 1998-1999 EN COMPARAISON AVEC 1999-2000*

ANNÉE D'ÉMISSION DES CERTIFICATS DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ)

1998		1999**	
LANGUE MATERNELLE	NOMBRE	LANGUE MATERNELLE	NOMBRE
Serbo-Croate	1174	Serbo-Croate	462
Serbe	316	Albanais	163
Croate	192	Serbe	126
Dari	141	Espagnol	108
Arabe	67	Kirundi	94
Espagnol	32	Croate	56
Kirundi	28	Français	39
Perse	28	Twi	31
Farsi	28	Kurde	29
Somalie	26	Somalie	22
Autres	169	Autres	104
Total	2201	Total	1234
Informations manquantes***	372	Informations manquantes	887
Total de CSQ délivrés	2573	Total de CSQ délivrés	2121

* Les données sont celles des années civiles 1998 et 1999.

** Données préliminaires.

*** Les informations ne sont disponibles qu'après l'établissement des personnes sur le territoire.

SOURCE : DGI

FICHER : Q17RP-DPPI

PAGE 2 DE 2

DATE : 2000-03-23

18. Copie de la Politique linguistique ministérielle visant à éliminer la méconnaissance du français

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : COPIE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE MINISTÉRIELLE

Ci-jointe, une copie de la Politique linguistique du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, telle qu'approuvée en novembre 1998.

SOURCE : DC

FICHER : Q18-RP.DC

PAGE 1 de 1

DATE : 00-03-13

**POLITIQUE LINGUISTIQUE
DU MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS
ET DE L'IMMIGRATION**

23 NOVEMBRE 1998

TABLES DES MATIÈRES

Préambule	Communications écrites au sein du ministère Article 21	Langue des outils de travail Articles 43-44
Définitions		Implantation et utilisation des outils informatiques Articles 45-46-47
Dénomination du ministère et affichage Articles 1-2-3-4-5	Documents destinés à l'extérieur du Québec Article 22	Qualité du français dans les documents du ministère Articles 48-49
Dénomination des autres organismes Article 6	Contrats et communications écrites avec des personnes morales Articles 23-24-25-26-27	Connaissance du français par les employés du ministère Articles 50-51
Communications orales Articles 7-8	Relations de presse Articles 28-29-30	Connaissance des langues autres que le français Articles 52-53
Communications écrites avec les personnes physiques Articles 9-10-11	Ensemble des documents produits par le ministère Articles 31-32-33-34	Suivi de la politique linguistique Articles 54-55
Documents de l'état civil Articles 12-13-14-15	Autoroute de l'information Article 35	Annexe I : Traduction des documents
Communications écrites avec les personnes morales et les organisations non gouvernementales Article 16	Documents qui ne peuvent jamais être traduits Article 36	Annexe II : Politique d'achat gouvernementale
Communications écrites avec d'autres gouvernements et avec des organisations internationales Articles 17-18-19	Utilisation du français et d'autres langues dans la production des formulaires réglementaires Articles 37-38	
Communications écrites avec d'autres ministères et organismes de l'administration Article 20	Présentation de la version non française dans différents types de documents Articles 39-40	
	Autorisations et choix des langues en matière de traduction Articles 41-42	

PRÉAMBULE

Élaborée en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires du gouvernement du Québec concernant le français (*Charte de la langue française* telle qu'amendée en septembre 1997) et mise à jour en conformité avec la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* adoptée en 1996 et la *Politique d'achat du gouvernement du Québec*, la présente politique linguistique s'applique au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI).

Elle inclut les clauses linguistiques proposées par le Sous-comité sur la question des contrats et des relations des ministères et organismes avec les gouvernements fédéral, provinciaux et étrangers et acceptées par le Comité interministériel de coordination de la politique linguistique dans l'Administration.

En matière d'informatique, elle est tributaire de la *Politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information* (juillet 1992) et respecte le *Cadre de diffusion de l'information sur Internet*. Elle couvre essentiellement la langue des outils informatiques et des documents produits à l'aide de l'informatique.

DÉFINITIONS

On entend par «communication» toute action servant à établir une relation entre au moins deux personnes. Aux fins d'application de la présente politique, on distingue les «communications orales» et les «communications écrites». (Les communications sur support électronique sont considérées comme des communications écrites.)

On entend par «employé¹ du ministère», outre les cadres et le personnel syndiqué ou non syndiqué salarié du gouvernement du Québec appartenant au MRCI, tout employé d'une organisation liée envers le ministère en vertu d'un contrat comportant une clause assujettissant sa prestation de services à la politique linguistique du ministère.

On entend par «outil», les manuels destinés à l'utilisateur et les programmes de formation offerts au personnel, de même que les inscriptions fonctionnelles apparaissant sur les produits ou les produits eux-mêmes s'il y a lieu.

¹ L'utilisation du seul genre masculin ne connote aucune exclusion à caractère sexiste.

DÉNOMINATION DU MINISTÈRE ET AFFICHAGE

1. **Quand un employé est amené à désigner le ministère ou l'un de ses services, il utilise la dénomination française du ministère et de ses services. Cette règle s'applique dans les domaines suivants :**
 - **sur tous les panneaux d'affichage ou de signalisation, ainsi que sur les stands;**
 - **sur tout le papier officiel, y compris les formulaires, les imprimés, les cartes professionnelles;**
 - **dans tous les textes et documents administratifs, même lorsque ceux-ci sont produits dans une langue autre que le français;**
 - **dans tous les textes sur Internet.**

2. **À l'étranger, le ministère ainsi que ses directions et ses représentations officielles à l'étranger, y compris les services d'immigration du Québec (SIQ), sont désignés par leur dénomination française. Toutefois, lorsque les usages internationaux l'exigent, une autre langue peut aussi être utilisée pourvu que le français demeure prioritaire.**

3. **Sous réserve de conformité aux règles prévalant dans les endroits assujettis à la juridiction fédérale et conformément à l'article numéro 1, tous les panneaux de signalisation et d'affichage servant à identifier le ministère ou l'une des unités administratives qui le composent (direction, service ou autre) sont rédigés en français.**

4. **Sous réserve de conformité aux règles prévalant dans les endroits assujettis à la juridiction fédérale, tout autre affichage produit ou commandé par le ministère et portant sur autre chose que l'apprentissage du français — comme la promotion d'un bien, d'un service ou d'un événement — est rédigé en français. Toutefois, le texte français peut toujours être remplacé ou complété par un pictogramme.**

Si le message vise la santé ou la sécurité publique et qu'aucun pictogramme ne s'avère satisfaisant pour exprimer visuellement le texte français, ce dernier peut alors être traduit ou résumé dans l'une ou l'autre des langues autorisées pourvu que le texte français soit présenté de façon nettement prédominante.

5. **Les cartes professionnelles sont en français. Toutefois, dans le cas des représentants du Québec en poste à l'extérieur du Québec ou participant à des activités internationales, elles peuvent être à la fois en français et dans une autre langue.**

DÉNOMINATION DES AUTRES ORGANISMES

6. Lorsqu'il existe une version française d'une raison sociale, seule celle-ci figure dans les contrats et les répertoires établis par le ministère et dans les permis ou certificats délivrés par celui-ci.

COMMUNICATIONS ORALES

7. Quand un employé du ministère a l'initiative de la communication, il utilise le français pour s'adresser à son interlocuteur. Il peut toutefois employer une autre langue si cet interlocuteur ne comprend pas le français ou lui demande de poursuivre l'échange dans une autre langue.

De façon générale, dans les réunions qu'il tient avec les représentants d'une entreprise ou d'un organisme non gouvernemental établis au Québec, le personnel du ministère s'exprime en français.

- 7.1 À l'extérieur du Québec, la langue de contact avec les interlocuteurs peut être, soit le français, soit une autre langue, selon la nécessité.
 - 7.2 Les représentants du ministère s'expriment en français lors d'une réunion tenue avec les représentants d'un autre gouvernement qui a le français comme langue officielle, ou dans le cadre d'une organisation internationale qui a le français comme langue officielle ou comme langue de travail. Ils peuvent s'exprimer dans une autre langue lors d'une réunion tenue avec les représentants d'un autre gouvernement ou d'une organisation internationale.
 - 7.3 Dans le cadre d'activités internationales où il n'y a pas de services d'interprétation et où le français n'est pas la langue de l'activité, les allocutions et conférences peuvent être prononcées dans une autre langue que le français. Le conférencier doit toutefois obtenir au préalable l'autorisation du sous-ministre responsable de son unité administrative ou de son supérieur immédiat, s'il s'agit d'une personne en poste à l'étranger.
8. Quand un employé du ministère répond à un interlocuteur qui s'est adressé à lui dans une langue autre que le français,
 - il vérifie d'abord si cet interlocuteur parle ou comprend le français et, le cas échéant, poursuit l'échange en français (ceci est particulièrement important à l'accueil);

- si son interlocuteur ne comprend pas le français, il peut alors poursuivre l'échange dans une autre langue.

- 8.1 Quand une unité administrative utilise un répondeur téléphonique ou une boîte vocale, le message d'accueil doit être en français. Il peut aussi être enregistré en d'autres langues que le français lorsque le sous-ministre responsable de cette unité administrative juge que le bassin non francophone desservi le justifie. L'aiguillage vers l'une ou l'autre de ces langues doit faire l'objet d'un choix explicite du correspondant alors que les messages en français sont disponibles par défaut.
- 8.2 Si une unité administrative utilisant une boîte vocale est autorisée à diffuser des messages en d'autres langues, en plus du français, l'aiguillage vers l'une ou l'autre de ces langues doit faire l'objet d'un choix explicite du correspondant alors que les messages en français sont disponibles par défaut.

NOTE : Les dispositions prévues aux articles 8.1 et 8.2 ne sont pas en vigueur au moment de l'adoption de la politique linguistique, en raison de considérations techniques. Un nouveau système de gestion des appels téléphoniques sera par ailleurs implanté dans les meilleurs délais, permettant de la sorte la conformité avec ces deux articles.

COMMUNICATIONS ÉCRITES AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

9. Quand un employé du ministère écrit à une personne physique au Québec et qu'il a l'initiative de la communication, il utilise le français.
10. Quand un employé du ministère écrit à une personne physique à l'extérieur du Québec et qu'il a l'initiative de la communication,
- 10.1 il utilise le français si le destinataire habite l'un ou l'autre des pays de la francophonie;
- 10.2 si le destinataire habite ailleurs, il utilise le français, mais il peut joindre à sa communication une version dans une autre langue, sur papier sans en-tête. Cette version non signée portera la mention «traduction» dans la langue visée.
11. Quand un employé du ministère répond à une communication qu'une personne physique lui a adressée dans une langue autre que le français, il utilise le français, mais il peut joindre à sa communication une version dans cette langue, sur papier sans en-tête. Cette version non signée portera la mention «traduction» dans la langue visée. Cette règle s'applique aussi bien au Québec qu'à l'extérieur du Québec.

DOCUMENTS DE L'ÉTAT CIVIL

12. **Les actes de l'état civil peuvent être enregistrés en français ou en anglais selon la langue utilisée par le déclarant sur l'un ou l'autre des formulaires de déclaration existants ou selon la langue de rédaction de l'acte établi hors du Québec mais concernant une personne qui y est domiciliée. L'acte fait hors Québec dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné de sa traduction française, vidimée au Québec, selon laquelle l'acte est inscrit au registre de l'état civil.**
13. **Les copies d'actes de l'état civil sont délivrées en français ou en anglais, selon la langue dans laquelle l'acte est enregistré par le Directeur de l'état civil.**
14. **Les certificats de l'état civil sont délivrés en français ou en anglais, selon la langue dans laquelle l'acte est enregistré par le Directeur de l'état civil. Le Directeur peut, sur demande, délivrer en français un certificat se rapportant à un acte dressé en anglais.**
15. **Les attestations de l'état civil sont rédigées en français. Elles peuvent être assorties d'une version dans une autre langue, lorsque la demande d'attestation est faite par une personne physique qui s'est adressée au Directeur de l'état civil dans une langue autre que le français.**

COMMUNICATIONS ÉCRITES AVEC LES PERSONNES MORALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

16. **Quand un employé du ministère communique par écrit avec une personne morale ou une organisation non gouvernementale (ONG) établie au Québec, il utilise toujours le français.**

COMMUNICATIONS ÉCRITES AVEC D'AUTRES GOUVERNEMENTS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

17. **Quand un membre du personnel communique par écrit avec le gouvernement fédéral, ou avec le gouvernement d'une province qui a le français comme langue officielle, il utilise exclusivement le français. Les communications adressées à d'autres gouvernements provinciaux sont en français, mais elles peuvent être accompagnées d'une version en anglais, sur papier sans en-tête et sans signature, avec la mention «translation». Cette même règle s'applique aux communications écrites adressées aux représentants locaux du gouvernement fédéral par un représentant du Québec en poste à l'étranger.**

18. Les ententes avec le gouvernement fédéral, ou avec le gouvernement d'une province qui a le français comme langue officielle, sont conclues en français. Elles peuvent être conclues à la fois en français et dans une autre langue avec d'autres gouvernements, les deux versions faisant foi. Dans le cas d'ententes multilatérales, celles-ci peuvent être conclues à la fois en français et en d'autres langues, les diverses versions faisant foi.
19. Quand la communication écrite s'adresse à un gouvernement étranger, ou encore à une organisation internationale, elle s'effectue en français. Elle peut être accompagnée d'une version dans une autre langue, sur papier sans en-tête et sans signature, avec la mention «traduction» dans la langue visée, lorsqu'elle est adressée à un pays, un gouvernement, une organisation internationale qui n'a pas le français comme langue officielle ou comme langue de travail. Cette règle s'applique sous réserve des usages internationaux en vigueur.

COMMUNICATIONS ÉCRITES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION

20. Quand un employé du ministère communique par écrit avec un autre ministère québécois ou avec un organisme de l'Administration publique (municipalités, écoles, établissements de santé, etc.), il utilise le français.

COMMUNICATIONS ÉCRITES AU SEIN DU MINISTÈRE

21. Quand un employé du ministère communique par écrit avec un destinataire également employé du ministère, il utilise le français.

DOCUMENTS DESTINÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

22. Les documents destinés à l'extérieur du Québec peuvent être traduits dans une autre langue; ils peuvent être rédigés uniquement dans une autre langue s'ils sont produits spécifiquement pour l'étranger.

CONTRATS ET COMMUNICATIONS ÉCRITES AVEC DES PERSONNES MORALES

23. Tous les appels d'offres et tous les contrats conclus par le MRCI au Québec, y compris ceux qui s'y rattachent en sous-traitance, sont rédigés en français. Sont également rédigés

en français au Québec tous documents faisant partie d'un dossier établi en vue de l'obtention d'une subvention, d'un permis, d'une autorisation ou d'un certificat.

24. Dans le cas d'un contrat conclu avec une entreprise qui possède au Québec un établissement, une filiale ou une division, mais qui a son siège à l'extérieur du Québec, le texte français peut être accompagné d'une version dans une autre langue, les deux versions faisant foi.
25. Lorsqu'un contrat est conclu à l'extérieur du Québec, il peut être rédigé, soit en français, soit dans une autre langue, à la demande du cocontractant. Il peut être accompagné d'une version française.
26. Tous les contrats conclus par le MRCI et dont l'exécution a pour objet la production d'un bien ou la prestation d'un service susceptible d'être assujéti à la politique linguistique du ministère (comme si ce bien ou ce service étaient produits par des employés du ministère) contiennent une clause obligeant la partie contractante à fournir ce bien ou ce service en conformité avec ladite politique linguistique. Cette clause figure également dans les appels d'offres.
27. Les communications écrites adressées à des personnes morales, sociétés ou entreprises à l'extérieur du Québec peuvent être rédigées dans une langue autre que le français.

Quand une communication écrite s'adresse à une personne morale, à une société ou à une entreprise dont le siège est à l'extérieur du Québec, et qui possède au Québec un établissement, une filiale ou une division, cette communication est en français. Elle peut être accompagnée d'une version dans une autre langue, présentée sur papier sans en-tête et sans signature, avec la mention «traduction» dans la langue visée.

RELATIONS DE PRESSE

28. Les communiqués destinés aux organes d'information sont rédigés en français; ils peuvent être accompagnés d'une traduction dans la langue d'un média diffusant dans une langue autre que le français ou, pour les organes d'information diffusant dans plusieurs autres langues que le français, dans la langue de la clientèle concernée.
29. Les entrevues accordées à la presse électronique peuvent se dérouler dans la langue de diffusion du média.
30. Les messages publicitaires destinés aux organes d'information sont rédigés en français; ils peuvent paraître concurremment ou exclusivement dans la langue d'un média diffusant

dans une langue autre que le français ou, pour les organes d'information diffusant dans plusieurs autres langues que le français, dans la langue de la clientèle concernée.

ENSEMBLE DES DOCUMENTS PRODUITS PAR LE MINISTÈRE

31. Tous les documents du ministère sont produits en français.
32. Les documents du ministère destinés à l'extérieur du Québec peuvent être traduits dans l'une ou plusieurs des langues autorisées pour fin de traduction. (Voir «Traduction des documents — Langues autorisées pour la traduction des documents destinés à l'étranger» en annexe.)
33. Les documents du ministère destinés au Québec peuvent être traduits dans l'une ou plusieurs des langues autorisées pour fin de traduction s'ils répondent aux critères d'admissibilité. (Voir «Traduction des documents — Critères d'admissibilité à la traduction pour les documents destinés au Québec» en annexe.)
34. Seule la version française d'un document d'information fait l'objet d'une diffusion par envoi anonyme ou par publi-postage. À la demande d'une personne physique, une version dans une autre langue peut lui être transmise.

Lorsqu'il participe à une exposition, à une foire ou à un autre événement organisé avec son concours, le MRCI s'assure que l'information le concernant soit offerte en français.

AUTOROUTE DE L'INFORMATION

35. Les documents sur support électronique du ministère sont produits en français. Sur l'autoroute de l'information, le ministère peut également utiliser d'autres langues que le français. La version dans une autre langue devra toutefois être accessible distinctement.

DOCUMENTS QUI NE PEUVENT JAMAIS ÊTRE TRADUITS

36. Tous les formulaires, certificats, attestations et autres documents de même nature émis par le ministère sont rédigés en français.

Toutefois, certains documents de l'état civil peuvent être rédigés en français ou dans une autre langue conformément aux articles 12 à 15 de la présente politique.

UTILISATION DU FRANÇAIS ET D'AUTRES LANGUES DANS LA PRODUCTION DES FORMULAIRES RÉGLEMENTAIRES

37. Les formulaires réglementaires sont publiés séparément en français et en anglais à la Gazette officielle, conformément aux décisions des tribunaux.
38. La version anglaise d'un formulaire réglementaire est remise sur demande aux personnes physiques. Seule la version française d'un formulaire est remise à une personne morale ou à une association (ONG).

PRÉSENTATION DE LA VERSION NON FRANÇAISE DANS DIFFÉRENTS TYPES DE DOCUMENTS

39. Lorsque le texte d'un volume, d'une brochure ou d'un autre imprimé relié est traduit dans une langue autre que le français en vertu de la présente politique, la version traduite fait l'objet d'une publication distincte de la version française, encartée dans celle-ci. Cette version ne peut être diffusée seule.
40. Lorsque le texte d'un dépliant, d'un feuillet ou d'un autre instrument d'information ou de promotion peut être disponible dans une langue autre que le français en vertu de la présente politique et que le format dudit document ne permet pas l'encartage prévu à l'article précédent,
 - 40.1 Chaque traduction fait l'objet d'une publication bilingue. Dans ce cas, le texte français est mis en valeur et sa prépondérance sur le texte traduit est établie de façon incontestable par le recours aux procédés graphiques appropriés;
 - 40.2 Si la longueur du message ou le caractère éphémère du document ne justifie pas la multiplication des versions bilingues visées au paragraphe précédent, le document peut faire l'objet d'une publication multilingue. Dans ce cas, le texte français est mis en valeur comme indiqué ci-dessus.
 - 40.3 Les publications bilingues et multilingues citées aux articles 40.1 et 40.2 sont destinées aux personnes physiques qui en ont fait la demande. Ces versions bilingues et multilingues existent en plus de la version originale française destinée à la clientèle habituelle.

AUTORISATIONS ET CHOIX DES LANGUES EN MATIÈRE DE TRADUCTION

41. Le sous-ministre responsable du secteur Immigration-établissement établit et revoit au moins tous les trois ans la liste des langues autorisées pour fin de traduction des documents destinés à l'extérieur du Québec. (Voir «Traduction des documents» en annexe.)
42. Le sous-ministre responsable du secteur Immigration-établissement établit et revoit au moins tous les trois ans les critères auxquels doivent répondre les documents destinés au Québec qui peuvent être traduits en d'autres langues que le français en vertu de la présente politique. Il établit et revoit en même temps la liste des langues autorisées pour fin de traduction desdits documents. (Voir «Traduction des documents» en annexe.)

LANGUE DES OUTILS DE TRAVAIL

43. Les outils de travail que constituent les inscriptions sur les appareils, les messages qu'ils affichent, les modes d'installation et d'emploi ou les manuels d'utilisation et de formation accompagnant différents produits mis à la disposition des employés du ministère sont disponibles en français.
44. Le service responsable des achats voit à ce que l'article précédent soit respecté pour tous les achats effectués pour le compte du ministère et doit prendre les mesures prévues à la Politique d'achat gouvernementale pour corriger toute irrégularité quant à son application.

IMPLANTATION ET UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

45. Le ministère met à la disposition de tous ses employés appelés à en faire usage des outils informatiques et bureautiques, y compris des équipements matériels (ordinateurs et périphériques) et des logiciels, capables de traiter et de générer l'information en français, notamment quant au respect des signes diacritiques, à l'usage normalisé des majuscules accentuées et à la commutation bidirectionnelle des caractères entre bas et haut de casse.
 - 45.1 Les logiciels mis à la disposition des employés par le MRCI doivent pouvoir accomplir les fonctions de tri et de transfert d'information en respectant les règles de classification courantes en français.
 - 45.2 Des outils informatiques d'aide à la rédaction (dictionnaires, conjugueurs et

correcteurs) et à la qualité du français sont mis à la disposition des employés responsables de produire des documents en français, sous réserve des budgets disponibles.

46. La Direction des ressources informationnelles tient toujours compte de la volonté du ministère de développer ses systèmes informatiques en français, même quand les contraintes imposées par les développements de la technologie et la disponibilité des produits informatiques fonctionnant en français restreignent sa marge de manœuvre. Il lui incombe notamment de maintenir une distinction entre les tâches dévolues aux spécialistes des technologies de l'information et les tâches des employés non spécialistes qui font usage de l'informatique pour exécuter leur travail. Pour y arriver,
- 46.1 la langue de développement des systèmes informatiques et bureautiques doit être le français chaque fois que les outils sont disponibles en français; lorsque la version française de produits anglais déjà utilisés devient disponible, les outils français remplacent les versions anglaises de même niveau;
 - 46.2 lorsque les outils de développement ne sont pas disponibles en français, ceux qui sont utilisés doivent au moins permettre de traiter et de générer l'information en français;
 - 46.3 la langue des outils (matériels et logiciels) utilisés par les employés non spécialistes qui font usage de l'informatique pour exécuter leur travail doit être le français chaque fois que ces outils sont disponibles en français. Lorsque la version française de produits anglais déjà utilisés devient disponible et que leur fiabilité est démontrée, les outils français remplacent les versions anglaises de même niveau.
47. Un outil informatique est considéré disponible en français si, en plus de satisfaire aux critères de traitement des caractères et de documentation définis par l'Office de la langue française, il fait l'objet, par son fabricant, d'une distribution autorisée au Québec et si, compte tenu des termes de la garantie, il est assorti d'un service d'appel sans frais, en français, lorsque le service s'effectue d'un centre situé à l'extérieur du Québec.

QUALITÉ DU FRANÇAIS DANS LES DOCUMENTS DU MINISTÈRE

48. Le ministère accorde une attention constante à la qualité de la langue française. Il voit à promouvoir un français de qualité dans les communications de tous ordres. Il veille notamment à utiliser les termes et expressions recommandés et normalisés par l'Office de la langue française. Enfin, il tient compte des avis de la Commission de toponymie du Québec portant sur les odonymes et les toponymes de façon à utiliser les formes correctes, entre autres, dans l'adressage.

- 49. Tout document destiné à la publication fait l'objet d'une révision linguistique.**
- 49.1 S'il s'agit d'un document produit à l'extérieur, pour le compte du ministère, l'appel d'offres, le cas échéant, et le contrat de rédaction prévoient une clause précisant qu'une révision linguistique doit être exécutée à la charge du rédacteur.**
- 49.2 S'il s'agit d'un document produit à l'interne, mais destiné à une diffusion externe au ministère, cette révision est exécutée par la Direction des communications ou par un réviseur désigné par elle.**
- 49.3 S'il s'agit d'un document produit à l'interne et destiné à une diffusion intraministérielle, cette révision est assurée par la direction qui le produit. La Direction des communications peut agir à titre conseil dans ce dernier cas.**

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS PAR LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE

- 50. Un candidat ne peut devenir employé du ministère s'il n'a pas une connaissance suffisante du français pour remplir la fonction pour laquelle il postule ou s'il est incapable de comprendre les communications administratives destinées aux employés et d'y répondre dans la langue officielle.**
- 51. Le plan de perfectionnement annuel du ministère comporte un programme de perfectionnement en français pour les employés. Ce plan relève de la Direction des ressources humaines.**

CONNAISSANCE DES LANGUES AUTRES QUE LE FRANÇAIS

- 52. Une langue autre que le français ne peut être exigée d'un candidat pour l'accès à un poste à moins que l'accomplissement de la tâche exécutée à ce poste ne commande la connaissance de cette langue.**
- 53. La connaissance d'une langue autre que le français peut être requise dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :**
- 53.1 poste offrant des services de première ligne aux nouveaux arrivants ou aux citoyens, notamment à un port d'entrée au Québec, à un bureau régional du ministère ou aux bureaux de Communication-Québec;**

- 53.2** poste relié à l'application des ententes de sécurité sociale signées entre le gouvernement du Québec et des pays étrangers;
- 53.3** poste impliquant une affectation dans un pays dont la langue officielle est autre que le français.

SUIVI DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

- 54.** Le ministère maintient un comité permanent relevant du sous-ministre et dont le mandat est de veiller à la mise à jour et à l'application de la politique linguistique au sein du ministère. Sont membres de ce comité, notamment, le mandataire de l'application de la Charte de la langue française du ministère, des représentants du service des achats, des communications, de l'informatique et des technologies de l'information.

Le ministère met à la disposition de tout son personnel la politique linguistique approuvée et il diffuse un aide-mémoire visant à en généraliser la mise en œuvre.

- 55.** Le ministère fait état de l'application de sa politique linguistique dans son rapport d'activité annuel et fait rapport annuellement à l'Office de la langue française de la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

ANNEXE I

TRADUCTION DES DOCUMENTS

Langues autorisées pour la traduction des documents destinés à l'étranger

Conformément à l'article 41 de la Politique linguistique du MRCL, le sous-ministre responsable du secteur Immigration-établissement dresse la liste des langues retenues et autorisées par le ministère pour la traduction des documents d'information générale (y compris les lettres-types) utilisés dans les services d'immigration du Québec à l'étranger (SIQ), ainsi que des documents destinés à l'étranger. La liste pourra être révisée avant le terme de trois ans selon l'évolution de la clientèle. Pour les années 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000, cette liste comporte les langues suivantes :

arabe
chinois
espagnol
anglais

Critères d'admissibilité à la traduction pour les documents destinés au Québec

Conformément à l'article 42 de la Politique linguistique du MRCL, le sous-ministre responsable du secteur Immigration-établissement détermine les critères retenus par le ministère pour autoriser la traduction dans une langue autre que le français des documents destinés au Québec. Pour les années 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000, les critères sont les suivants :

un critère
de NATURE : Il s'agit d'un document d'information et non d'un document strictement administratif.

un critère
de CIBLE : Il s'agit d'un document destiné à une personne physique et non à une personne morale ou à une organisation non gouvernementale (ONG).

un critère
d'OBJET : Il s'agit d'un document portant sur un droit ou une obligation envers le ministère ou le gouvernement, un service, un bien essentiel ou un objet de première nécessité.

un critère

de TEMPS : Il s'agit d'un document dont le contenu vise à rejoindre le destinataire durant la période d'établissement initial, qui ne doit pas excéder deux ans, sauf pour l'application des ententes de sécurité sociale.

Pour être admissible à la traduction dans une langue autre que le français, le document doit satisfaire, de façon concurrente, aux trois premiers critères, le critère de temps ne s'appliquant qu'aux documents destinés aux nouveaux arrivants.

Langues autorisées pour la traduction des documents destinés au Québec

Conformément à l'article 42 de la Politique linguistique du MRCL, le sous-ministre responsable du secteur Immigration-établissement dresse la liste des langues retenues et autorisées par le ministère pour la traduction des documents destinés au Québec. Pour les années 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000, cette liste comporte les langues suivantes :

arabe
chinois
espagnol
anglais

ANNEXE II

POLITIQUE D'ACHAT GOUVERNEMENTALE

Exemple de clause linguistique dans un appel d'offres ou un contrat d'achat

Toute inscription sur le produit lui-même, sur son contenant ou sur son emballage, doit être en français, et toute inscription qui figure dans une autre langue doit être aussi en français et présentée de façon au moins équivalente. Toute documentation accompagnant le produit, y compris le mode d'emploi ou le manuel d'utilisation, les instructions de montage, le cas échéant, et le certificat de garantie ou les autres documents similaires, doivent être en français. En cas de défaut, l'acquéreur se réserve le droit de résoudre le contrat, auquel cas seul le vendeur supporte les frais de la restitution du bien, et le droit de différer une partie ou la totalité du paiement jusqu'à la correction, sous réserve de tout autre recours de nature civile ou pénale contre le fournisseur, le fabricant ou l'expéditeur.

Pour résoudre le contrat, l'acquéreur doit transmettre un avis de résolution au vendeur, et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés à l'avis et en aviser l'acquéreur, à défaut de quoi le contrat est alors automatiquement résolu à compter de la réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Mise en garde

- 1) L'exercice du droit de résoudre le contrat et du droit de refuser le paiement sera assujéti à la présence d'une inexécution substantielle de la part du vendeur.
- 2) Une évaluation au cas par cas sera requise par les gestionnaires qui pourront, au besoin, s'adresser à leur Direction des affaires juridiques.

- 19. Taux de rétention des immigrants au Québec depuis 1996 en indiquant le taux par région, les types d'immigrants quittant le Québec et le pays de naissance des immigrants quittant le Québec**

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : TAUX DE RÉTENTION DES IMMIGRANTS AU QUÉBEC DEPUIS 1996 EN INDIQUANT LE TAUX PAR RÉGION, LES TYPES D'IMMIGRANTS QUITTANT LE QUÉBEC ET LE PAYS DE NAISSANCE DES IMMIGRANTS QUITTANT LE QUÉBEC

- Entre 1996 et 1998, 23 % des immigrants se sont établis à l'extérieur de l'Île de Montréal, 71 % sur l'Île de Montréal tandis que la région de résidence n'est pas déterminée pour 6 % des immigrants. Hors de l'Île de Montréal, les régions d'établissement sont : la Montérégie (7 %), Québec (5 %), les régions de Laval/Laurentides/Lanaudière (5 %), la région de l'Estrie (3 %) et celle de l'Outaouais (3 %).
- Les taux de présence au Québec varient selon les catégories; le taux de présence des immigrants admis entre 1996 et 1998 se situe à 82 % pour les indépendants, à 29 % pour les gens d'affaires, à 89 % pour les immigrants de la famille et à 79 % pour les réfugiés. Le taux global de présence pour l'ensemble des immigrants s'établit à 77 %.
- Parmi les principaux pays de naissance des immigrants admis au Québec entre 1996 et 1998, les taux de présence les plus faibles s'observent chez les immigrants nés en Corée du Sud (9 %), à Hong Kong (18 %) et à Taïwan (22 %).
- Le taux global de présence de 77 % pour les immigrants admis depuis 1996 témoigne d'une bonne rétention des immigrants au Québec. La capacité du Québec à retenir ses immigrants a longtemps été moindre que celle du reste du Canada et est encore souvent mise en doute ou questionnée. Il est normal que l'on ne retrace pas la totalité des immigrants admis à cause de différents phénomènes tels les décès, les retours dans le pays d'origine, les migrations vers un autre pays ou une autre province mais selon les résultats de différentes études et enquêtes, il y a maintenant au Québec, une rétention des immigrants comparable à celle de l'ensemble du Canada.

SOURCE : DPS

FICHER : Q19-RP.DPS

PAGE 1 DE 1

DATE : 2000/03/31

20. Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d'établissement, depuis 1996, en indiquant le pays de naissance et le type d'immigrants

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : RÉPARTITION DES IMMIGRANTS ÉTABLIS AU QUÉBEC SELON LA RÉGION D'ÉTABLISSEMENT, DEPUIS 1996, EN INDIQUANT LE PAYS DE NAISSANCE ET LE TYPE D'IMMIGRANTS

1. RÉPARTITION DES IMMIGRANTS ÉTABLIS AU QUÉBEC SELON LA RÉGION D'ÉTABLISSEMENT ET LE PAYS DE NAISSANCE

Cinq principaux pays de naissance des immigrants admis entre 1996 et 1998 et établis dans chacune des principales régions d'établissement depuis 1996 :

Québec	Outaouais	Estrie
France	Ex-Yougoslavie	Ex-Yougoslavie
Ex-Yougoslavie	Chine	France
Chine	France	Afghanistan
Algérie	Iran	Chine
Roumanie	Liban	Suisse
Laval/Laurentides/ Lanaudière	Montréal	Montréal
France	France	Algérie
Chine	Chine	Ex-URSS
Haïti	Afghanistan	Haïti
Roumanie	Roumanie	France
Maroc	Hong Kong	Chine

2. RÉPARTITION DES IMMIGRANTS ÉTABLIS AU QUÉBEC SELON LE TYPE D'IMMIGRANTS

- Immigrants admis entre 1996 et 1998 :
 - 23 % établis à l'extérieur de l'Île de Montréal;
 - 71 % établis sur l'Île de Montréal;
 - 6 % région d'établissement pas déterminée.
- Immigrants admis entre 1996 et 1998 établis sur l'Île de Montréal, par catégorie :
 - 38 % indépendants;
 - 4 % gens d'affaires;
 - 33 % famille;
 - 25 % réfugiés.

SOURCE : DPS

FICHER : Q20-RP.DPS

PAGE 1 DE 2

DATE : 2000-03-20

TITRE : RÉPARTITION DES IMMIGRANTS ÉTABLIS AU QUÉBEC SELON LA RÉGION D'ÉTABLISSEMENT, DEPUIS 1996, EN INDIQUANT LE PAYS DE NAISSANCE ET LE TYPE D'IMMIGRANTS

- Immigrants admis entre 1996 et 1998 établis à l'extérieur de l'Île de Montréal, par catégorie :
 - 32 % indépendants;
 - 6 % gens d'affaires;
 - 35 % famille;
 - 27 % réfugiés.

- 21. Liste des études et des documents publiés en 1999-2000 par le ministère et Communication-Québec en indiquant leur coût, l'auteur et leur sujet. Liste des soumissionnaires, incluant le montant de la soumission pour chaque publication. Copie de ces études**

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LISTE DES ÉTUDES ET DES DOCUMENTS PUBLIÉS EN 1999-2000 PAR LE MINISTÈRE ET COMMUNICATION-QUÉBEC / LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INCLUANT LE MONTANT DE LA SOUMISSION POUR CHAQUE PUBLICATION

La liste des études commandées en 1999-2000 se trouve à la question 6 des Renseignements généraux.

La liste des documents publiés se trouve à la question 2 des Renseignements généraux.

La liste des soumissionnaires de services auxiliaires pour l'impression de chaque étude et document, sauf les titres vendus aux Publications du Québec, se trouve ci-annexée.

Rappelons que selon le *Recueil des politiques de gestion* du gouvernement (Vol. 12-4-2-1) et la *Procédure concernant l'adjudication des contrats de services* du MRCI (PRO-02-01-97-11), l'appel de soumissions n'est requis que pour les services auxiliaires supérieurs à 5 000 \$.

SOURCE : DC

FICHER : Q21-RP.DC

PAGE 1 de 4

DATE : 00-04-05

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LISTE DES ÉTUDES ET DES DOCUMENTS PUBLIÉS EN 1999-2000 PAR LE MINISTÈRE ET COMMUNICATION-QUÉBEC / LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INCLUANT LE MONTANT DE LA SOUMISSION POUR CHAQUE PUBLICATION		
nom du document	nom des soumissionnaires	montant de la soumission
- L'Entre-Nous	- Impressions Au Point	6 095,00 \$
	- Presses Concorde	6 604,00 \$
	- Litho CP Inc.	7 601,00 \$
- Prix québécois de la citoyenneté. Brochure	- Presses Concorde	7 603,00 \$
	- Entreprises Produlith Inc.	8 195,00 \$
	- Impressions DB	8 580,00 \$
- Prix québécois de la citoyenneté. Brochure (réimpression)	- Imprimerie QUAD	7 227,00 \$
	- Impressions DB	8 050,00 \$
	- Presses Concorde	8 472,00 \$
- Série de guides-synthèses. Bébé arrive	Solisco Inc.	11 300,00 \$
	Québécois l'Éclaireur	14 262,00 \$
- Série de guides-synthèses-Fonder une entreprise	- Imprimerie Métropole Litho Inc.	15 721,00 \$
	Solisco Inc.	16 000,00 \$
	Imprimerie Canada Inc.	18 736,00 \$
	- Interglobe	21 590,00 \$
	- Québécois l'Éclaireur	23 540,00 \$
- Série de guides-synthèses. Que faire lors d'un décès	- Solisco Inc.	11 600,00 \$
	- Québécois l'Éclaireur	13 705,00 \$
- Série de guides-synthèses. Pour les 55 et plus	- Solisco Inc.	10 290,00 \$
	- Québécois l'Éclaireur	11 928,00 \$
- Série de guides-synthèses. Séparation et divorce	- Solisco Inc.	9 900,00 \$
	- Québécois l'Éclaireur	12 585,00 \$
- Série de guides-synthèses. Changer d'adresse	- Solisco Inc.	9 600,00 \$
	- Québécois l'Éclaireur	11 655,00 \$
- Catalogue des Publications du Québec	- Québécois l'Éclaireur	17 200,00 \$
	- Solisco Inc.	19 245,00 \$
	- Imprimerie Canada Inc.	20 098,00 \$

SOURCE : DC

FICHER : Q21-RP.DC

PAGE 2 de 4

DATE : 00-04-05

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LISTE DES ÉTUDES ET DES DOCUMENTS PUBLIÉS EN 1999-2000 PAR LE MINISTÈRE ET COMMUNICATION-QUÉBEC / LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INCLUANT LE MONTANT DE LA SOUMISSION POUR CHAQUE PUBLICATION			
nom du document	nom des soumissionnaires	montant de la soumission	
<ul style="list-style-type: none"> - Le budget et son administration (anglais) - Coup d'œil sur la géographie, l'histoire et le système politique (anglais) - L'emploi (français) - Les études (français) - La famille et la condition féminine (français) - Le logement (anglais) - La santé (anglais) - Le transport, les communications et les loisirs (anglais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Impression BT - Presses Concorde - Scribec Ltée 	<ul style="list-style-type: none"> 19 375,00 \$ 23 855,00 \$ 26 000,00 \$ 	
<ul style="list-style-type: none"> - Pour faciliter votre intégration. Des sessions sur le Québec destinées aux francophones - Le Québec : une société ouverte. Contrat moral entre le Québec et les personnes qui désirent y immigrer (anglais) - Statistiques sur l'immigration au Québec, 1999 	<ul style="list-style-type: none"> - Impressions Au Point - Impression BT - Scribec Ltée 	<ul style="list-style-type: none"> 7 130,00 \$ 7 825,00 \$ Aucune soumission 	
<ul style="list-style-type: none"> - Immigrants gens d'affaires. Choisissez le Québec - Le Québec. Une destination privilégiée pour vous entrepreneurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Presses Concorde - Entreprises Produlith Inc. - Servi-Litho 	<ul style="list-style-type: none"> 6 408,00 \$ 7 675,00 \$ 9 220,00 \$ 	
<ul style="list-style-type: none"> - L'écrit dans la vie courante de l'immigrant 	<ul style="list-style-type: none"> - Imprimerie Reproduction de Québec - AGMV Marquis Imprimeurs Inc. - Imprimerie LeRoy Audy Inc. - Imprimerie Héon et Nadeau - Art Litho GA Inc. 	<ul style="list-style-type: none"> 7 250,00 \$ 9 180,00 \$ 9 950,00 \$ 7 590,00 \$ 15 475,00 \$ 	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Québec. L'endroit idéal pour exploiter une entreprise (français) - Immigrants gens d'affaires. Choisissez le Québec (anglais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Presses Concorde - Servi-Litho - Entreprises Produlith 	<ul style="list-style-type: none"> 8 075,21 \$ 9 800,00 \$ Aucune soumission 	
SOURCE : DC	FICHER : Q21-RP.DC	PAGE 3 de 4	DATE : 00-04-05

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : LISTE DES ÉTUDES ET DES DOCUMENTS PUBLIÉS EN 1999-2000 PAR LE MINISTÈRE ET COMMUNICATION-QUÉBEC / LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INCLUANT LE MONTANT DE LA SOUMISSION POUR CHAQUE PUBLICATION

nom du document	nom des soumissionnaires	montant de la soumission
- L'emploi (anglais)	- Scribec Ltée	7 810,00 \$
- Avant votre départ (anglais)	- Impression BT	8 835,00 \$
- L'arrivée et les premiers jours au Québec (anglais)	- Entreprises Produlith Inc.	9 695,00 \$
- Les études (anglais)		
- La famille et la condition féminine (anglais)		
- L'arrivée et les premiers jours au Québec	- Impression BT	6 900,00 \$
	- Scribec Ltée	7 150,00 \$
	- Entreprises Produlith Inc.	6 995,00 \$

SOURCE : DC

FICHER : Q21-RP.DC

PAGE 4 de 4

DATE : 00-04-05

22. Copie du plan stratégique 2000-2001 remis au Conseil du trésor

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : COPIE DU PLAN STRATÉGIQUE 2000-2001 REMIS AU CONSEIL DU TRÉSOR

DESCRIPTION

Les orientations stratégiques du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) sont présentées dans les *Plans ministériels de gestion des dépenses* – Budget de dépenses 2000-2001, volume III, Conseil du Trésor, 2000.

SOURCE : DPS

FICHER : Q22-RP.DPS

PAGE 1 DE 1

DATE : 2000-03-17

23. Ventilation des dépenses publicitaires du ministère, tirages, types de publicité en 1999-2000 et 1998-1999

FICHE SYNTHÈSE

TITRE : VENTILATION DES DÉPENSES PUBLICITAIRES, PAR MINISTÈRES, TIRAGES, TYPES DE PUBLICITÉ EN 1999-2000 ET 1998-1999

Les dépenses publicitaires ventilées par type de médias sont signalées dans la fiche Q4 des Renseignements généraux.

SOURCE : DC

FICHER : Q23-RP.DC

PAGE 1 de 1

DATE :00-03-13